



IEMN

*Institution des Eaux
de la Montagne Noire*

2024 RAPPORT D'ACTIVITÉ





À travers ce rapport d'activité, je vous invite à découvrir les grandes lignes de l'année 2024. Ce document témoigne de nos efforts constants pour garantir un approvisionnement en eau de qualité, fiable et accessible à tous.

A sa lecture, vous découvrirez les convictions qui portent notre collectivité, l'engagement des élus et des agents pour satisfaire l'ensemble des usagers de l'eau (eau potable, irrigation et navigation).

La reconnaissance de nos clients, qui ont exprimé leur confiance avec un taux de satisfaction de 92%, nous conforte et nous oblige à poursuivre dans la voie de notre engagement qui est de fournir une eau potable de qualité supérieure aux normes en vigueur.

Devant nous, se dressent de nombreux enjeux, dans un contexte exigeant. Les défis économiques nécessiteront des réflexions institutionnelles pour nous permettre de financer nos ambitions. Les questions liées à la qualité de l'eau et à la transparence devront être abordées avec rigueur, tandis que les impacts du changement climatique sur la quantité d'eau disponible resteront au cœur de nos préoccupations.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour assurer une production d'eau potable toujours plus sûre, durable et adaptée aux besoins de notre territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Gilbert HÉBRARD
Président de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire

SOMMAIRE

1. L'Institution	p.4	6. L'entretien du patrimoine	p.28
2. La ressource en eau	p.7	7. L'Institution au quotidien	p.36
3. L'eau potable	p.13	8. Les finances	p.40
4. L'eau d'irrigation	p.23	9. Les marchés publics	p.46
5. La production hydroélectrique	p.27	10. Les indicateurs de performances	p.547

L'année 2024 en chiffres



UNE EAU
DE QUALITÉ
IRRÉPROCHABLE

100%
de conformité
physico-chimique
et microbiologique



11 Mm³
d'eau potable
vendus



DES CLIENTS
SATISFAITS

96%
de satisfaction des clients
sur la qualité de l'eau



UN RÉSEAU
PERFORMANT

100%
taux de rendement du réseau
d'adduction de l'eau potable



UN PRIX
MAÎTRISÉ

0,4876 €HT/m³
tarif moyen du m³ d'eau potable
vendu aux clients



4 ans
de capacité de
désendettement



3,5 jours

de délai de
mandatement moyen
des fournisseurs
sur l'année (délai
réglementaire : 20
jours)



2 430 883 kWh
d'hydroélectricité
injectée dans le réseau



3
réunions du Conseil d'Administration
58
délibérations votées

1/10 L'institution

Les missions

A l'origine, répondre à un besoin

Dès le début des années 1940, les élus locaux avaient essayé d'impulser des projets d'adduction d'eau intéressant des secteurs plus ou moins vastes du Lauragais. La problématique alors soulevée consistait à prendre l'eau, là où elle est, dans la Montagne Noire, et l'amener là où elle n'est pas, sur les collines, moins élevées de ce Lauragais, si sensible à la sécheresse.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, constate un écart important entre les besoins du canal du Midi et les apports excédentaires du système hydraulique de la Montagne Noire. Il donne son aval pour la création d'une structure chargée de mettre au point un projet qui prévoyait l'aménagement complet des ressources hydrauliques de la Montagne Noire. L'objectif était de satisfaire les besoins légitimes des populations lauragaises.

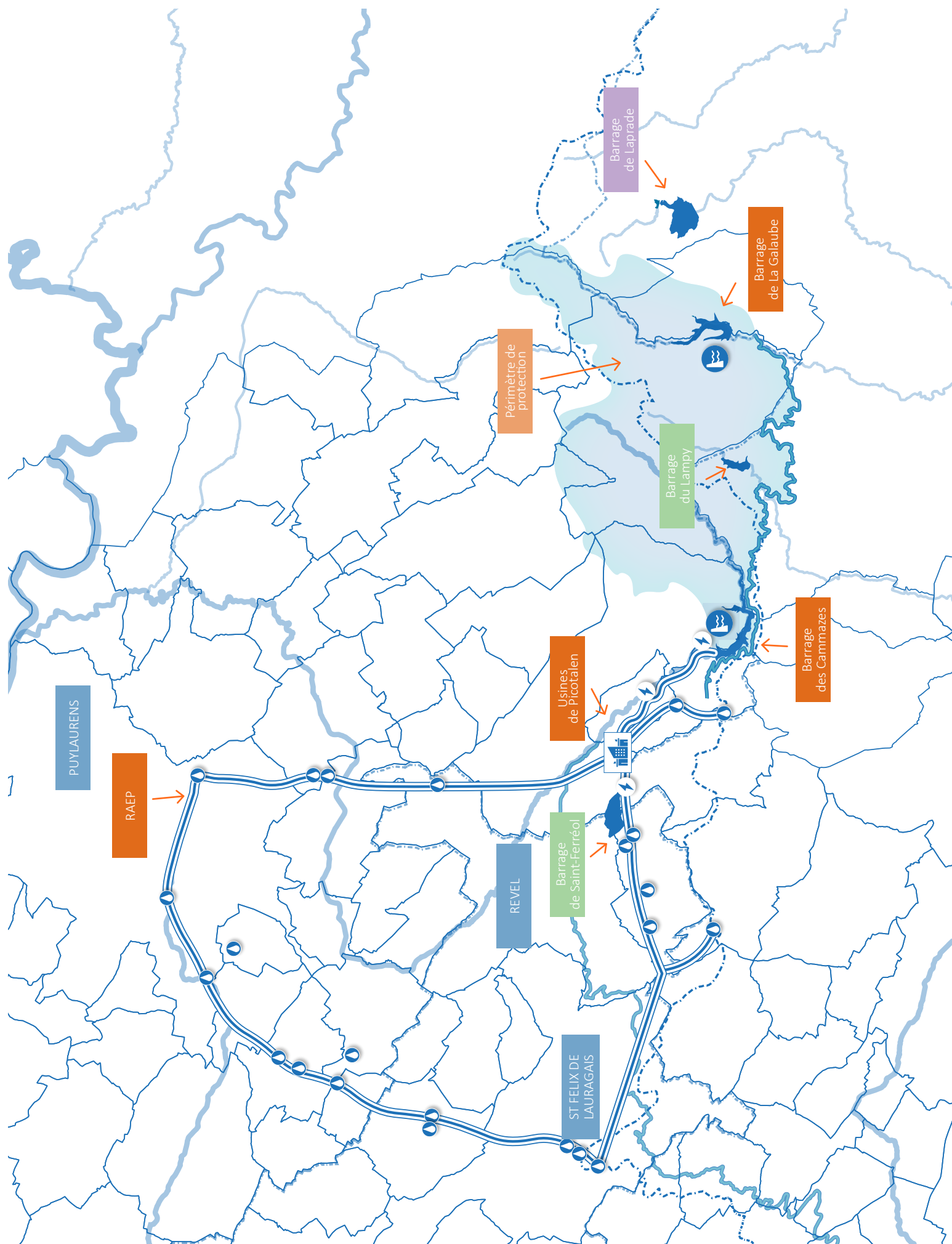
Trois départements, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, délibèrent alors dans le même sens pour soutenir ce projet et créer l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire (IIAHMN) devenue l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) en 2009.

L'Institution voit le jour par deux arrêtés préfectoraux du 10 octobre 1947 et du 05 août 1948. Ses missions comprenaient l'étude et l'exécution d'un programme d'aménagements hydrauliques dans la Montagne Noire pour alimenter en eau tout ou partie des territoires voisins.

Quatre missions nécessaires à tout un territoire

Depuis 1948, l'Institution s'attache à répondre, au mieux et dans la transparence à ses quatre missions de service public :

- produire en quantité suffisante une eau potable de qualité à l'attention de syndicats de communes ou de communes isolées qui se chargent de la distribuer dans les meilleures conditions aux habitants de l'aire desservie,
- assurer à l'agriculture la satisfaction de ses besoins en eau,
- participer à l'alimentation du canal du Midi,
- réaliser à cet effet les ouvrages nécessaires au stockage, au transport de la ressource en eau, à sa potabilisation et à son acheminement vers les collectivités en charge de la distribution.



1/10 L'institution

L'organisation

L'Institution est dirigée par le Conseil d'Administration composé de 15 membres, à savoir les Présidents des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ainsi que des Conseillers Départementaux de chaque département désignés par leur assemblée départementale respective pour la durée du mandat, soit 6 ans.

Le Conseil d'Administration est compétent pour :

- voter les budgets et les comptes de l'Institution,
- prendre les décisions relatives au personnel, au patrimoine, aux actions en justice, aux emprunts ainsi qu'aux programmes de travaux.

Les représentants du département de l'Aude

Hélène Sandragué, Présidente

4 conseillers départementaux titulaires :

- Chloé Danillon
- Paul Griffe
- Daniel Dedies
- Muriel Cherrier

5 conseillers départementaux suppléants :

- Eliane Brunel
- Françoise Navarro-Estalle
- Alain Ginies
- Christian Raynaud
- Maria Conquet



Les représentants du département de la Haute-Garonne

Sébastien Vincini, Président, représenté par Gilbert Hébrard

4 conseillers départementaux titulaires :

- Bernard Bagneris
- Pascal Boureau
- Florence Siorat
- Victor Denouvion

5 conseillers départementaux suppléants :

- Martine Croquette
- Serge Deuilhé
- Loïc Gojard
- Aude Lumeau-Préceptis
- Thierry Suaud



Les représentants du département du Tarn

Christophe Ramond, Président, représenté par Christophe Testas

4 conseillers départementaux titulaires :

- Claudie Bonnet
- Emmanuel Joulie
- Laurent Vandendriessche
- Jean-Luc Alibert

5 conseillers départementaux suppléants :

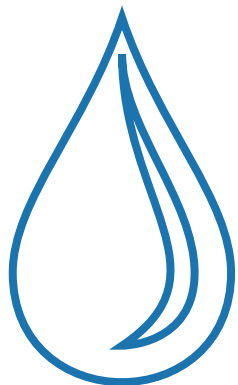
- Florence Belou
- Michel Benoit
- Nathalie Joseph
- Géraldine Rouanet
- Eve Bugis



2/10 La ressource en eau

Les barrages

Les apports naturels et la pluviométrie



Sur le barrage des Cammazes, la pluviométrie relevée sur l'année hydrologique 2023/2024 (du 1^{er} novembre au 31 octobre) a été importante avec 1 561 mm de précipitations. Elle se classe au deuxième rang des années les plus pluvieuses enregistrées depuis 1957. La moyenne est de 1 170 mm/an. L'IEMN disposait de 67 années de chroniques de pluviométrie au niveau du barrage des Cammazes (depuis 1957).

Sur le barrage de la Galaube, la pluviométrie sur l'année hydrologique est de 1 710 mm pour une moyenne de 1 492 mm.

Sur l'année hydrologique 2023/2024, les apports naturels enregistrés sur l'Alzeau sont de 21,02 Mm³, ils correspondent à une année moyenne, et sur le Sor, ils sont de 19,75 Mm³ et se situent entre la quinquennale sèche et l'année moyenne.

L'état de la ressource

Le remplissage des barrages a été satisfaisant pendant l'hiver et le printemps 2024. Le barrage de la Galaube était plein dès le mois de mars et le barrage des Cammazes dès le mois de mai.

En 2024, il a été possible de pomper des excédents Montagne Noire pour soutenir le barrage de la Ganguise à hauteur de 4.5 Mm³ :

- 2.5 Mm³ du 04/03 au 27/03,
- 2.0 Mm³ du 03/05 à fin mai.

Par ailleurs, au vu du très bon remplissage des barrages de l'IEMN au cours de la saison d'étiage (niveau historique haut) et des faibles besoins en irrigation et en eau potable, l'IEMN a proposé à Voies Navigables de France de prendre 1.5 Mm³ depuis le barrage des Cammazes (de juillet à octobre) afin de soulager le barrage de la Ganguise.

L'été pluvieux a évité un déstockage des barrages tant pour l'eau potable que pour l'irrigation.

Au 30 juin 2024, les barrages étaient pleins avec un taux de remplissage total de 98 %. Les déstockages ont débuté à partir de la fin juillet et ont été très faibles. Ainsi au 31 octobre 2024, les barrages ont terminé la saison avec un stock historique de 20.9 Mm³, très supérieur à la Réserve Interannuelle de 12.5 Mm³.

Les besoins en eau potable ont pu être assurés, on notera toutefois une baisse généralisée de la vente d'eau d'environ 10 % par rapport à 2023.

L'eau d'irrigation et le soutien d'étiage

Les irrigants ont eu 100 % du quota agricole. Le volume demandé dans le Plan Annuel de Répartition était de 5.2 Mm³ (Organisme Unique du Sor). Les irrigants ont consommé un volume inférieur à 2 Mm³ depuis le barrage des Cammazes.

Le volume lâché à l'aval du barrage pour compenser l'irrigation et réaliser le soutien d'étiage en 2024 est en-deçà de l'année moyenne.

Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif de consigne fixé à Cambounet sur le Sor. Il est à noter qu'il existe deux mesures : l'une réalisée par la station de la DREAL, et l'autre par la station de l'IEMN. Le débit moyen journalier sur 3 jours à Cambounet sur le Sor a été respecté sur toute la période.

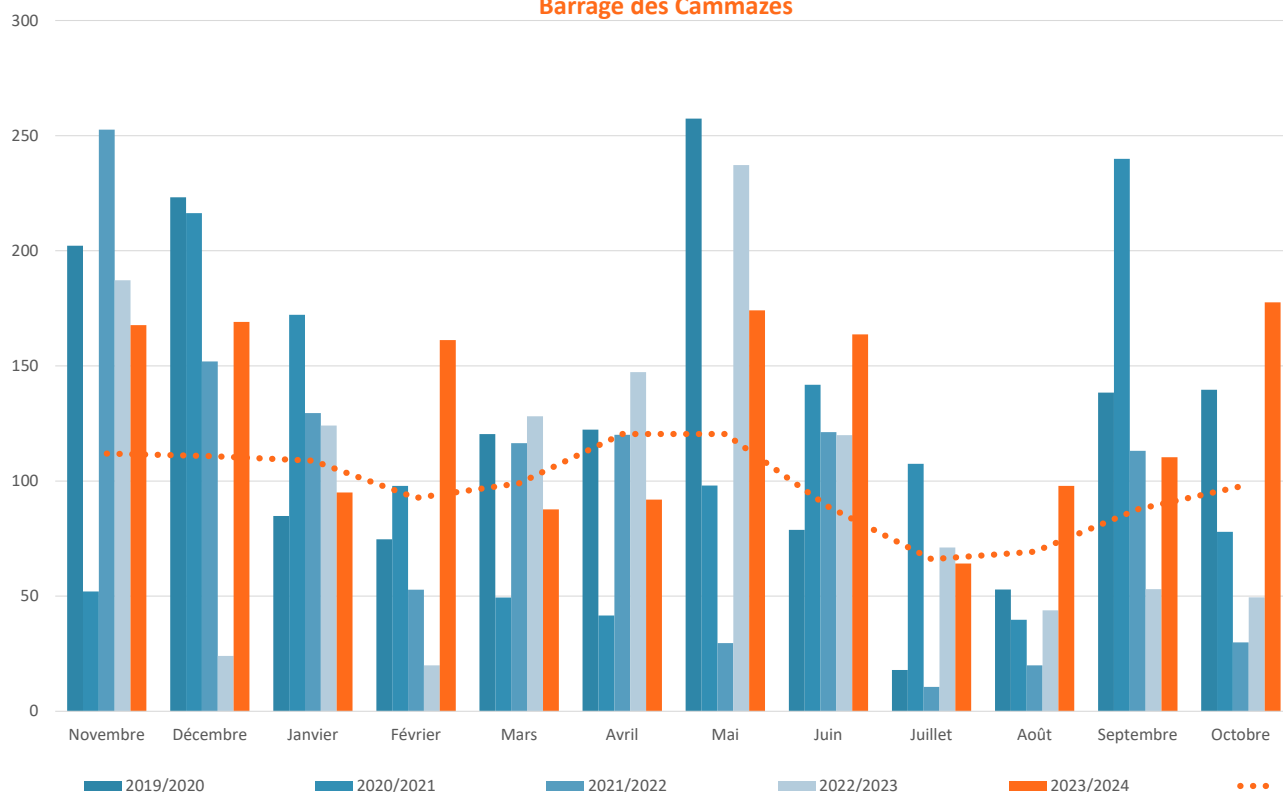
Faits marquants

Le remplissage de la retenue de la Ganguise en fin de saison 2023 était de 13,7 Mm³, l'hydrologie importante sur la Montagne Noire a permis de mettre en place des pompages d'excédents à hauteur de 4,5 Mm³ pour sécuriser le remplissage de la Ganguise. Malgré ces actions le remplissage de la Ganguise était de 29,6 Mm³ seulement au 30 juin, soit 68%. Des quotas de 65% ont été mis en place sur les irrigants dépendant de cette retenue et le DOE a été abaissé à 90% sur l'Hers Mort. Le déstockage a été moins important que les années précédentes.

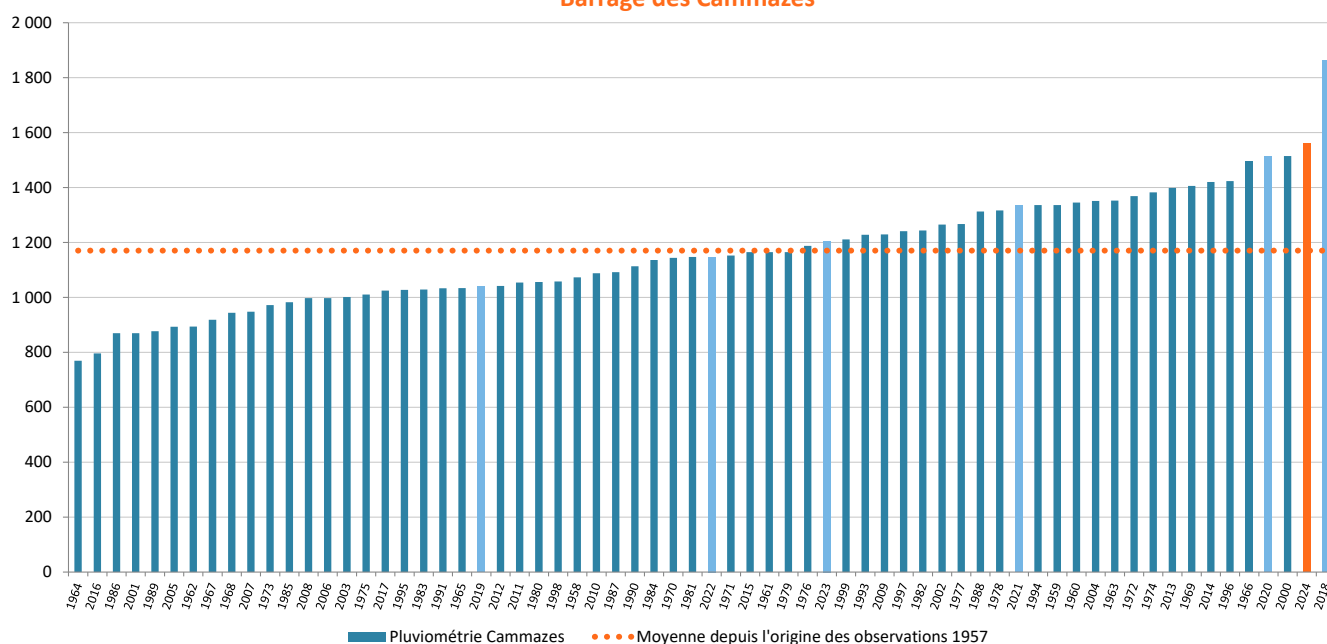
2/10 La ressource en eau

Les barrages

Pluviométrie mensuelle par année hydrologique
Barrage des Cammazes

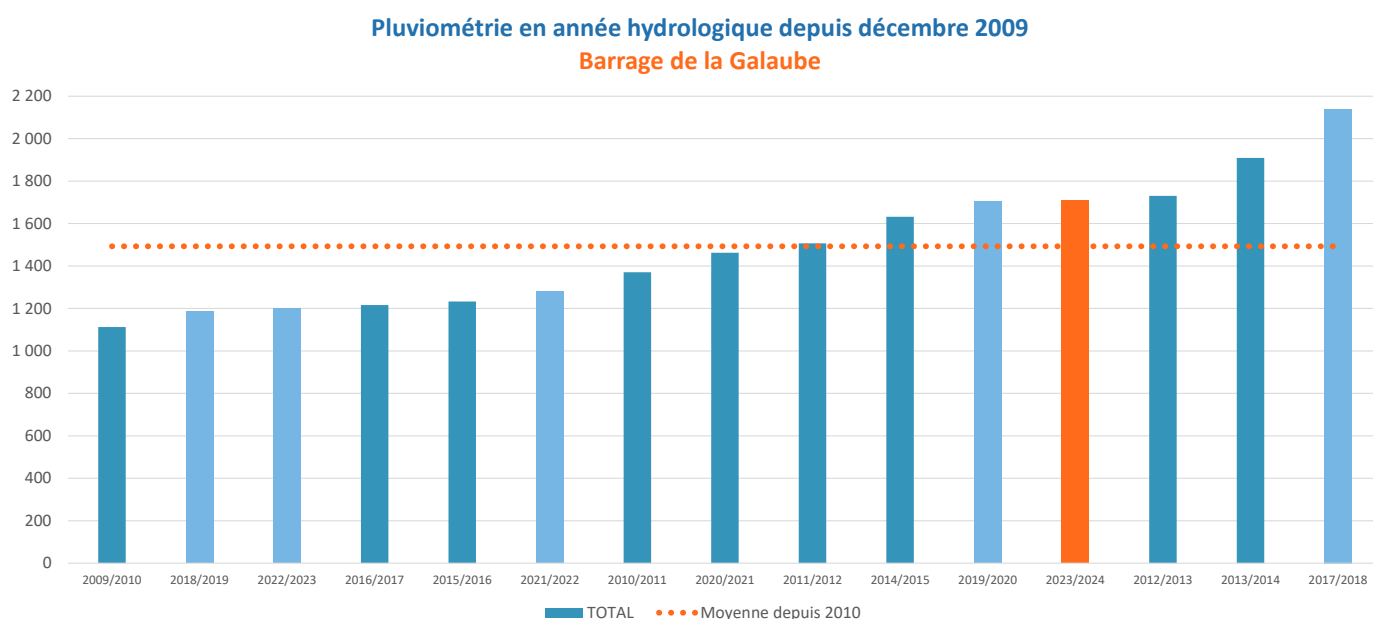
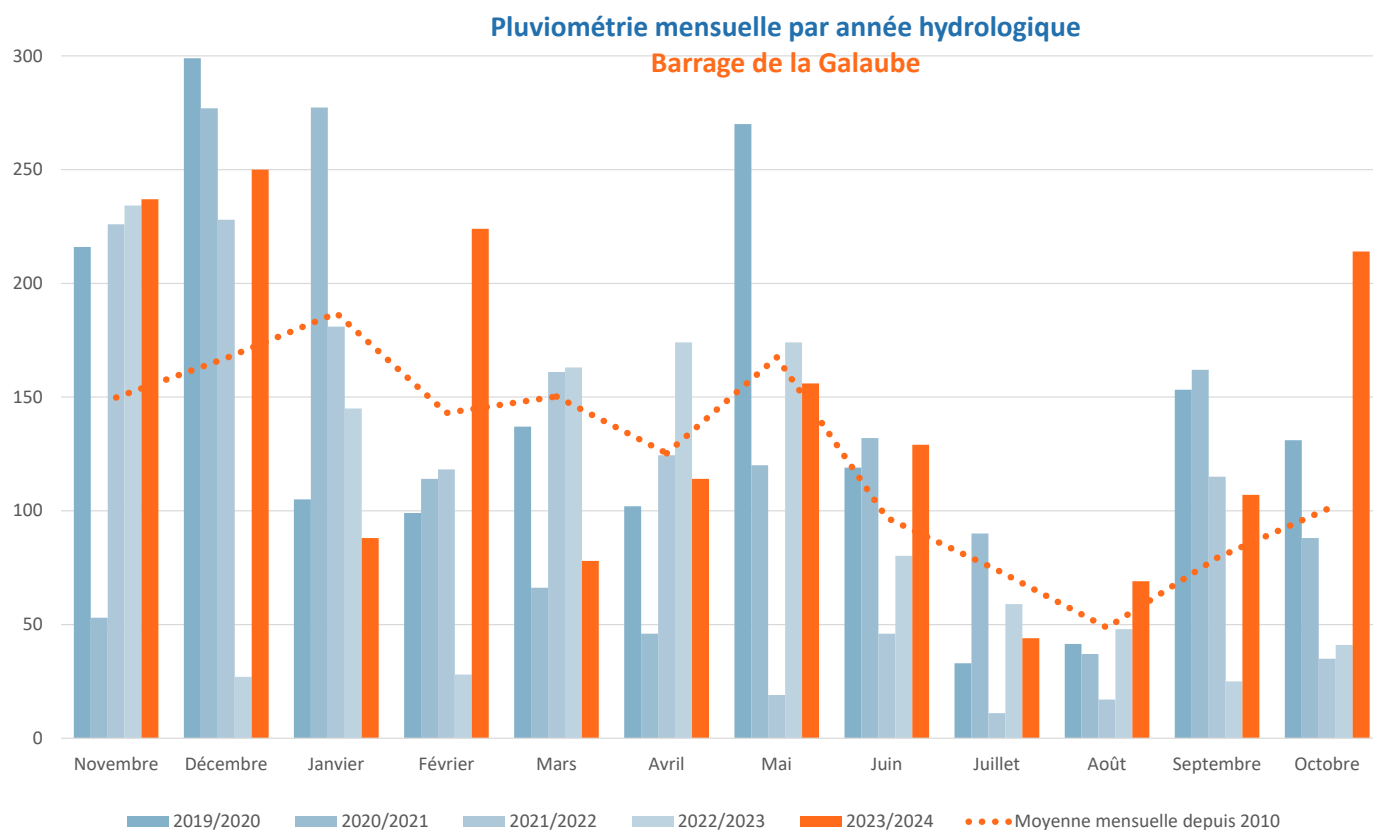


Pluviométrie en année hydrologique depuis 1957
Barrage des Cammazes



2/10 La ressource en eau

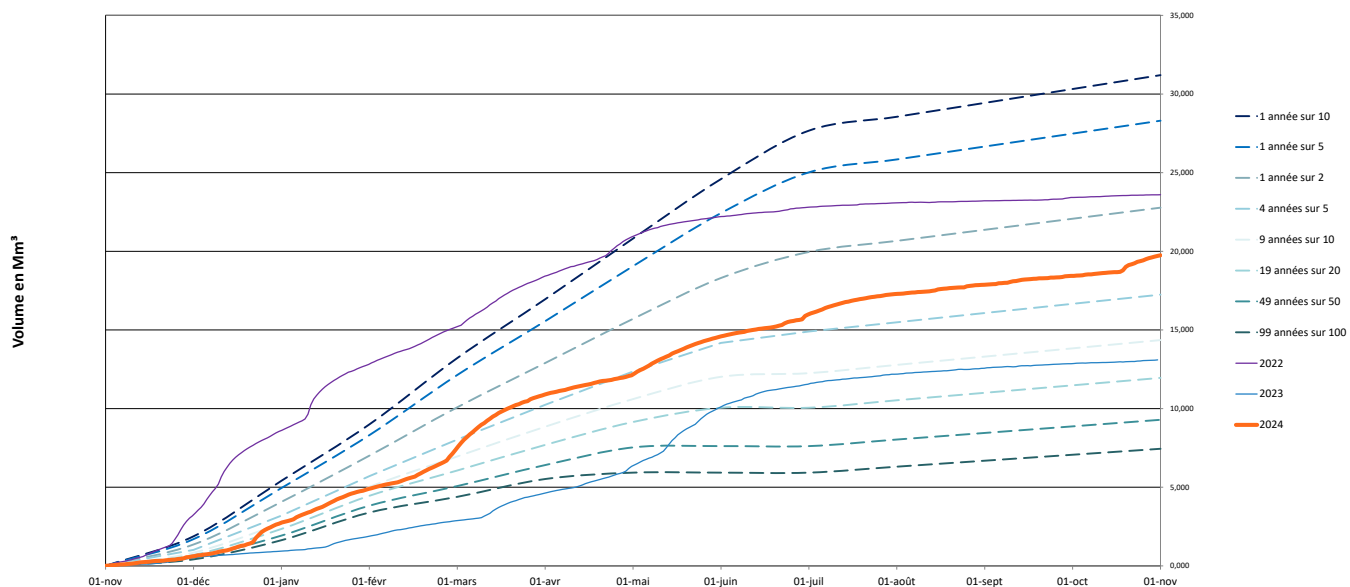
Les barrages



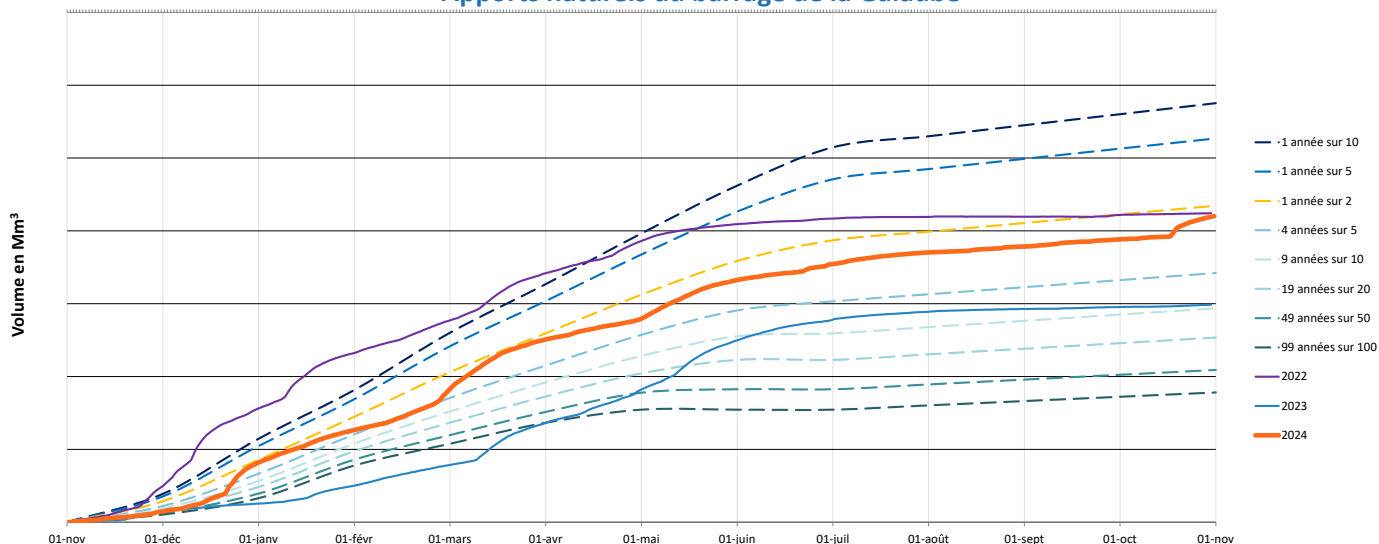
2/10 La ressource en eau

Les barrages

Apports naturels du barrage des Cammazes



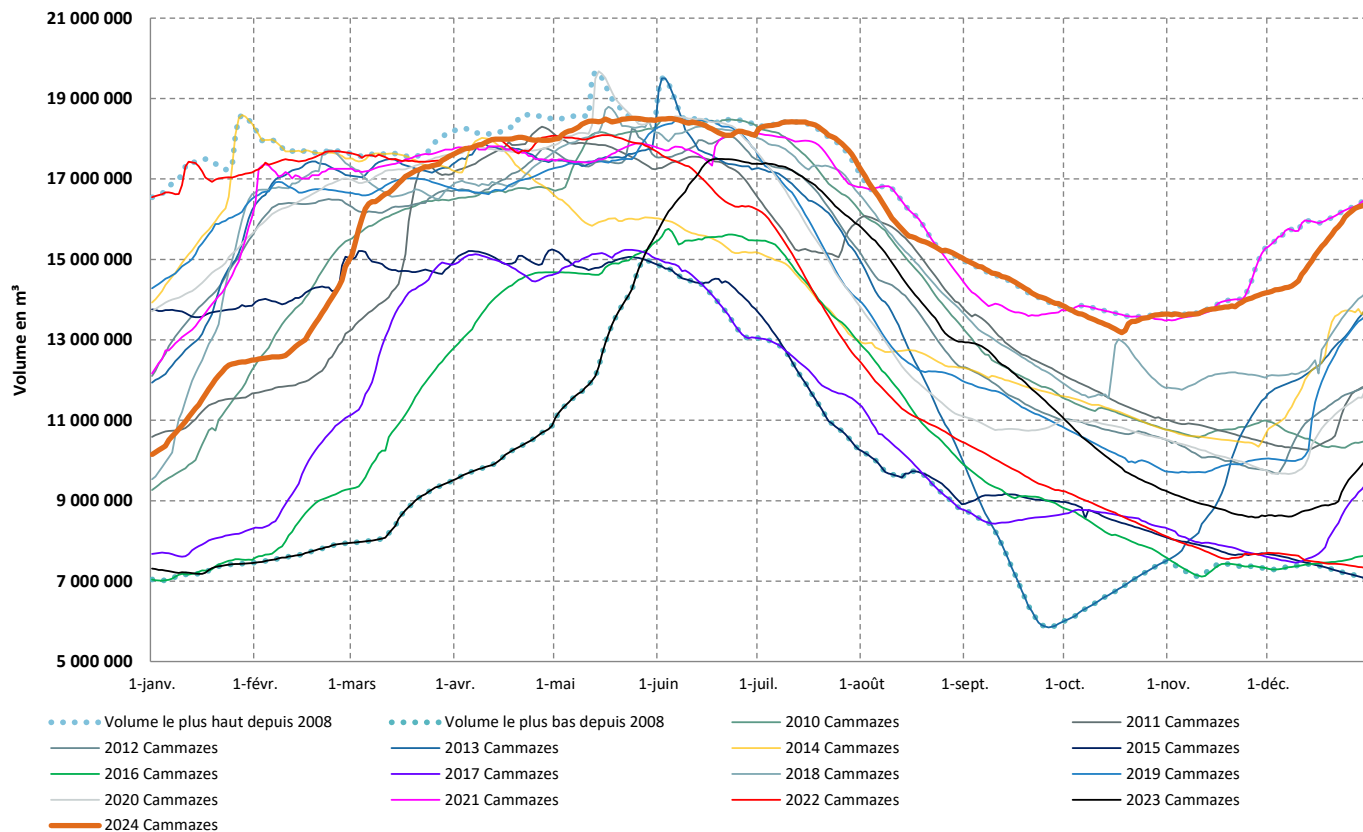
Apports naturels du barrage de la Galaube



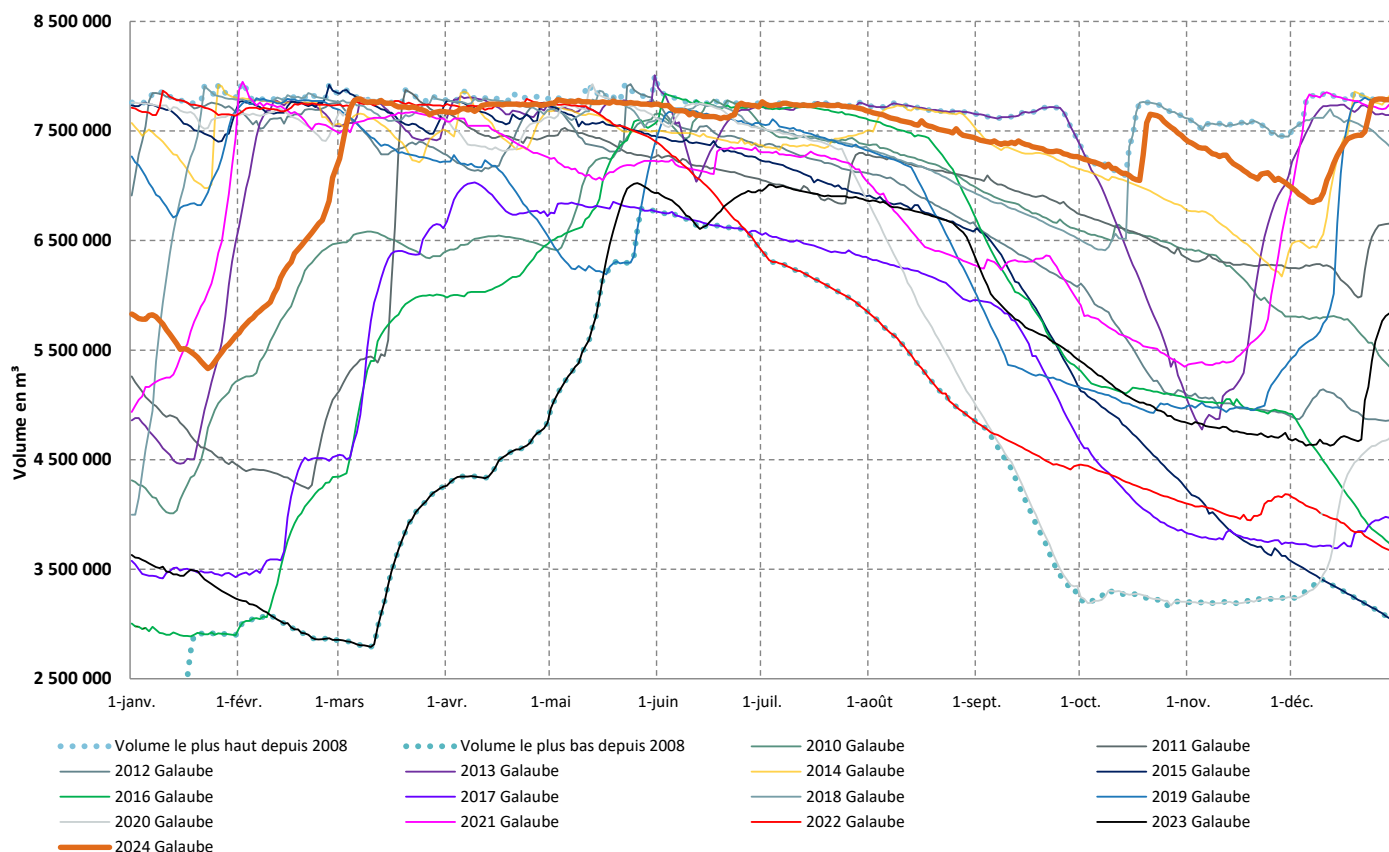
2/10 La ressource en eau

Les barrages

Volume du barrage des Cammazes



Volume du barrage de la Galaube



2/10 La ressource en eau

AHL et le barrage de la Ganguise

L’IEMN est le gestionnaire quantitatif du système et fournit à ce titre dans son rapport d’activité la synthèse des volumes entrants et sortants ci-dessous, établie entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 octobre 2024.

Adducteur Hers-Lauragais			
Volumes sortants Montbel en m ³	Volumes sortants en m ³		
	Volume prise en ligne (volume limité à 8 hm ³ et pris sur le volume utilisable de BRL = 10,5 hm ³ ***)		Volume Brésil (transfert AHL vers Ganguise)
	été (du 1 ^{er} juillet au 31 octobre)	hiver	
13 680 120	2 526 442	547 684	10 460 308

Barrage de la Ganguise					Consommations des quotas en m ³				
Volumes stockés dans barrage de la Ganguise (avec culot) (au 30/06/24) en m ³	Volumes entrants en m ³		Volumes sortants hors quotas en m ³		V BRL (volume utilisable en irrigation = 10,5 hm ³)	V Réseau31 (volume affecté Réseau31 dans sys- tème AHL/ Ganguise = 7 hm ³)	V IEMN (volume affecté IEMN dans système AHL/Gan- guise = 5 hm ³)	V VNF (volume affecté VNF dans système AHL/Gan- guise = 2,5 hm ³)	V FRESQUEL (volume affecté Fresquel dans sys- tème AHL/ Ganguise = 1hm ³)
	Volume pom- pages Naurouze étage 1 (excé- dents Montagne Noire et essais de fonctionnement)	Volume Apports naturels calculés	Evaporation (non affecté)	Volume règle- ment d’eau et lachures exceptionnelles pour maintien du plan d’eau (non affecté)					
29 690 000	4 519 010	4 102 163	2 077 832	2 476 199	6 207 345	2 805 821	2 324 225	0	178 163

Bilan quantitatif du système AHL/Ganguise

L’année 2024 a été marquée par la mise en place de quota de 65% pour tous les usages AHL/Ganguise.
La clause de revoyure n’a pas été appliquée en 2024.

Cas particulier de l’IEMN

Le système AHL/Ganguise constitue pour l’IEMN une ressource complémentaire à ses deux barrages de la Galaube et des Cammazes. L’IEMN disposait comme les autres partenaires du système de 65% de quota soit 3,25 Mm³ en 2024.

Afin de compenser l’irrigation dont l’IEMN est mandataire sur le canal du Midi, et pour fournir le droit d’eau dû à VNF dans le barrage des Cammazes, il a été utilisé 2,3 Mm³ à partir du système AHL/Ganguise (dont 2,1Mm³ pour VNF).

3/10 L'eau potable

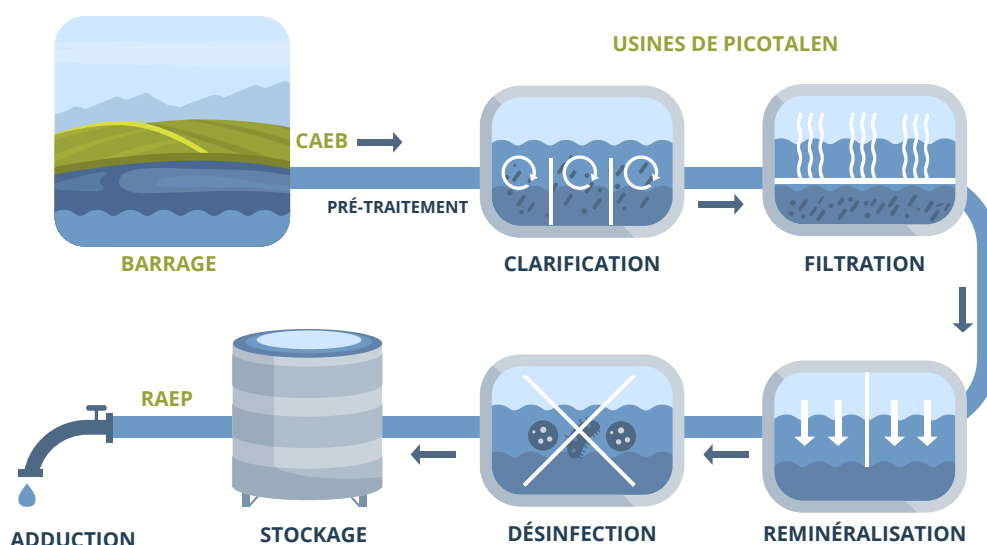
La production

Le traitement de l'eau brute

Les trois usines de traitement de Picotalen disposent de filières différentes mais produisent des eaux de qualité équivalente. Les usines disposent de deux barrières de désinfection : ozone ou UV et eau de javel, garantissant ainsi la sécurité sanitaire.

En 2024, les usines ont traité **11 711 484 m³ d'eau brute** repartis de la manière suivante :

- Pic 1 : 34,68%
- Pic 2 : 30,29 %
- Pic 3 : 35,03%



42 673 m³/jour
production en pointe
observée le 31 juillet 2024



Pic 1

Cette station est modulable en fonction des besoins de 180 l/s à 300 l/s. Elle possède une filière complète : coagulation, décantation à flocs lestés, oxydation à l'ozone, reminéralisation, filtration, désinfection à l'ozone, deuxième barrière de désinfection au chlore, mise à l'équilibre final de l'eau à la soude.

Pic 2

Cette station est modulable en fonction des besoins, de 165 l/s à 330 l/s : reminéralisation, microfiltration par tamis à 20 µm, préozonation, coagulation, filtration, désinfection à l'ozone, deuxième barrière de désinfection au chlore, mise à l'équilibre final de l'eau à la soude.

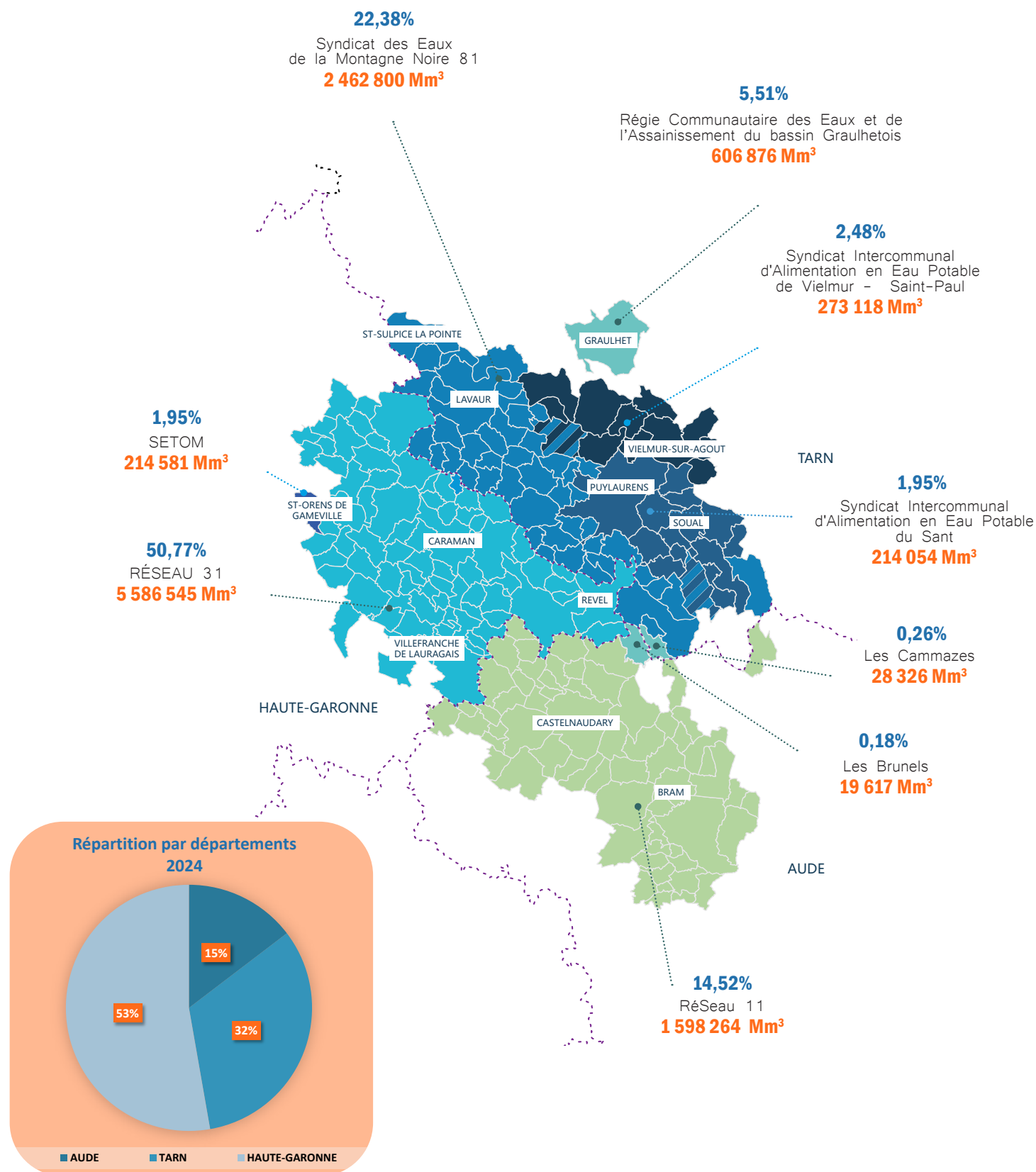
Pic 3

Cette station modulable de 120 l/s à 230 l/s a été mise en service au mois de mai 2012. Elle possède une filière complète : reminéralisation, pré-ozonation, acidification, coagulation, décantation à floc lesté, filtration sur filtre bicouche, charbon en grain et sable, désinfection aux UV moyenne pression, deuxième barrière de désinfection au chlore, mise à l'équilibre final de l'eau à la soude.

3/10 L'eau potable

Les consommations

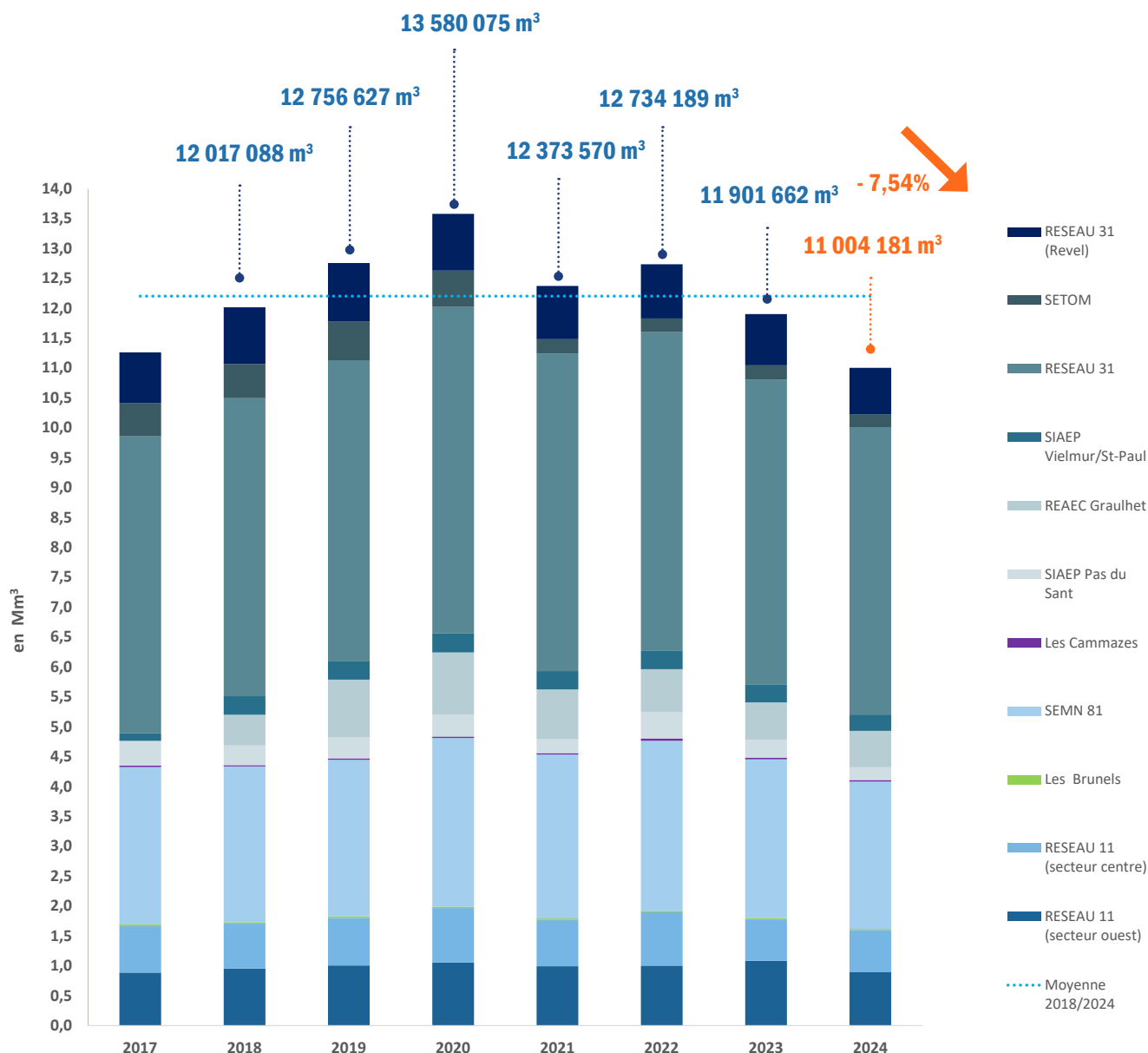
La répartition des volumes d'eau vendus en 2024



3/10 L'eau potable

Les consommations

La répartition des volumes d'eau vendus en 2024



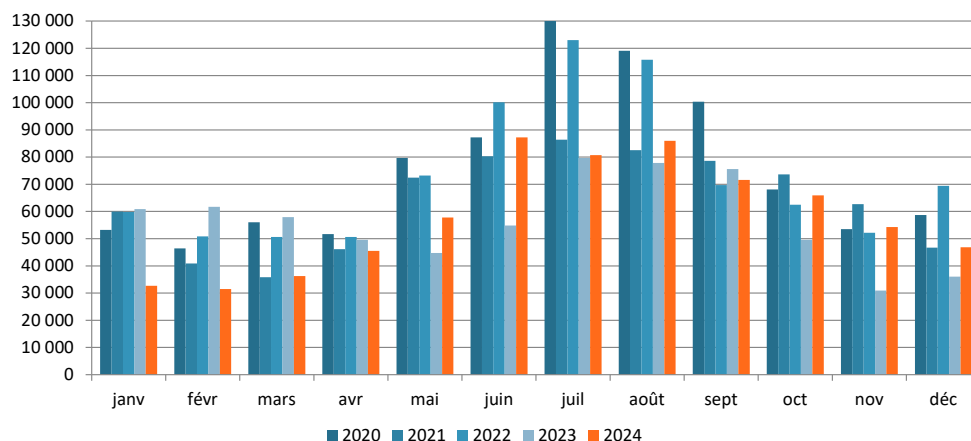
Le volume acheté par les collectivités en 2024 s'élève à **11 004 181 m³** soit une baisse des ventes d'eau de 7,54% par rapport à 2023. Les volumes vendus sont en baisse pour toutes les structures de 2 à 29 % à l'exception de RéSeau 11 secteur centre (+2,3 %) et les Cammazes (+14,3 %). La baisse des consommations s'explique par une amélioration du rendement des réseaux des partenaires, un été pluvieux et une tarification à l'abonné à la hausse.

- -8,9% pour le département de l'Aude
- -6,4% pour le département du Tarn
- -8,2% pour le département de la Haute-Garonne

3/10 L'eau potable

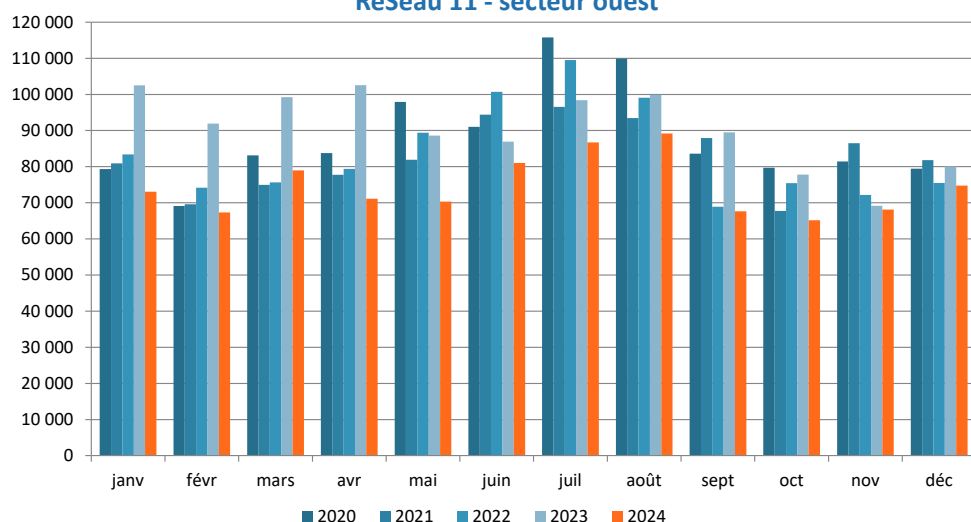
Les consommations

RéSeau 11 - secteur centre



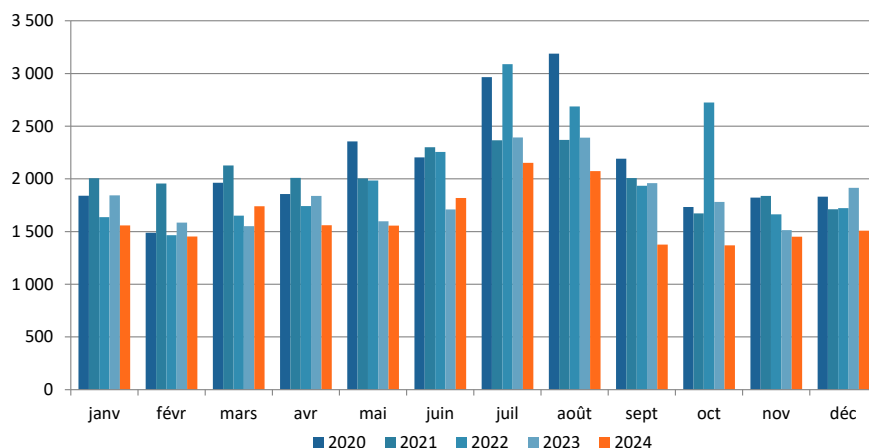
+ 2,26 %
par rapport à 2023

RéSeau 11 - secteur ouest



- 17,78 %
par rapport à 2023

Les Brunels

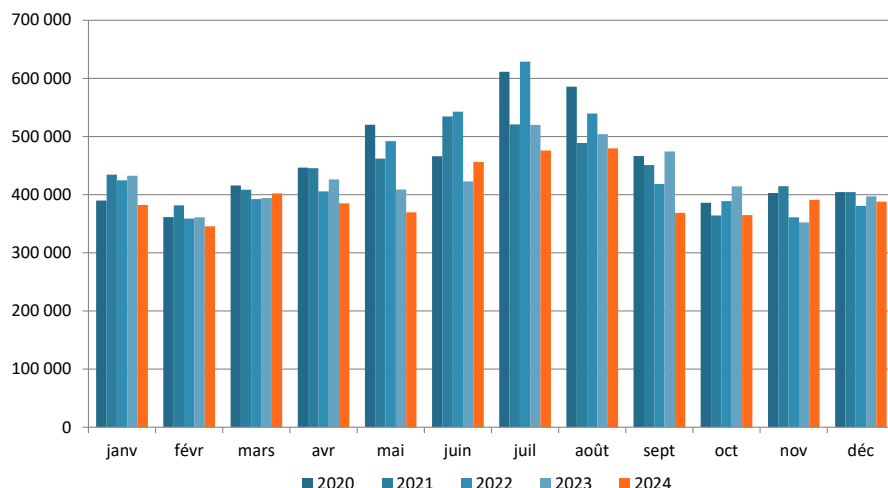


- 11,16 %
par rapport à 2023

3/10 L'eau potable

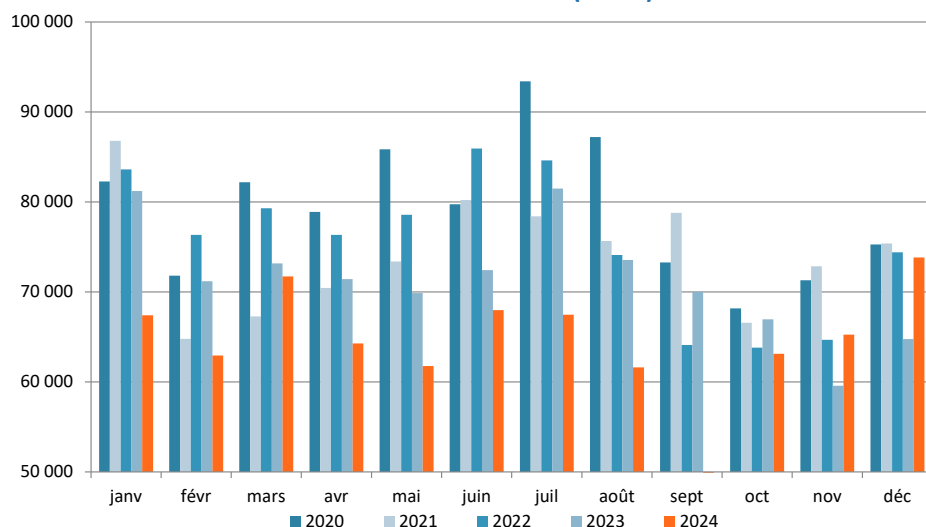
Les consommations

Réseau 31



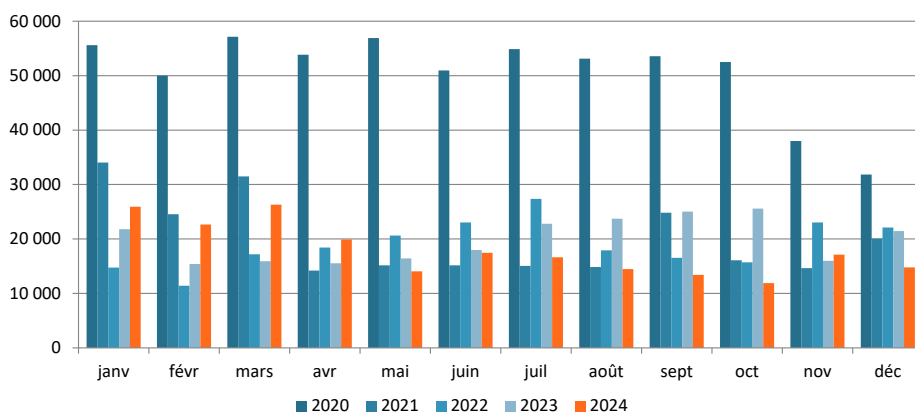
- 5,85 %
par rapport à 2023

Réseau 31 (Revel)



- 9,15 %
par rapport à 2023

SETOM

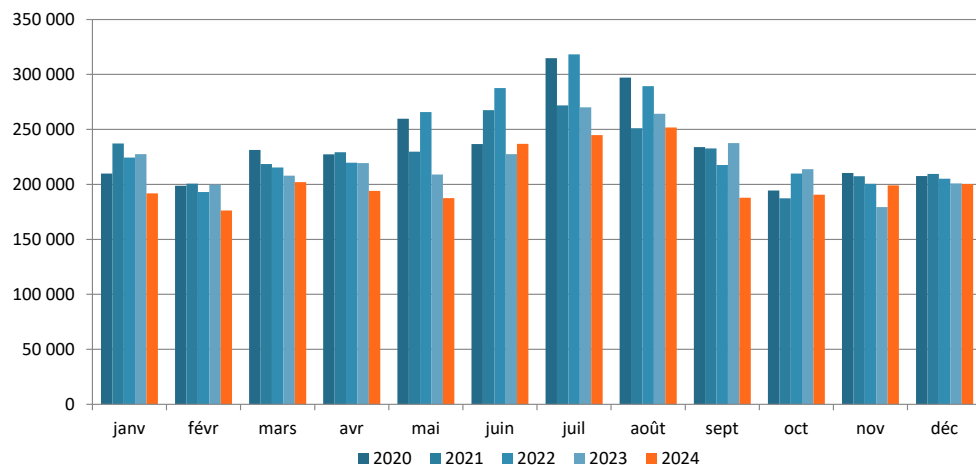


- 9,67 %
par rapport à 2023

3/10 L'eau potable

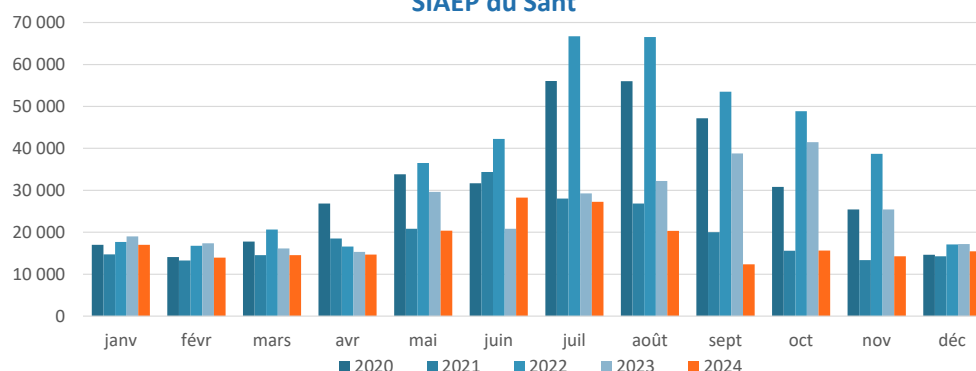
Les consommations

SIEMN 81



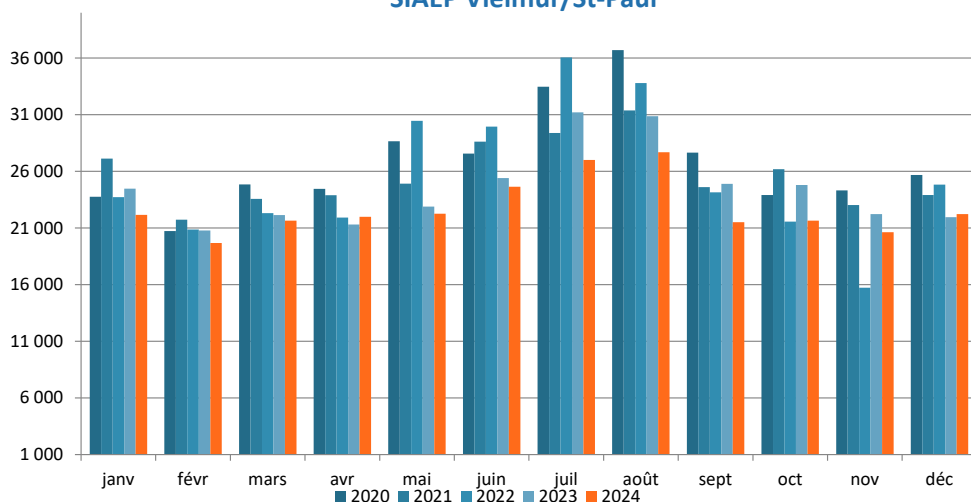
- 7,32 %
par rapport à 2023

SIAEP du Sant



- 29,27 %
par rapport à 2023

SIAEP Vielmur/St-Paul

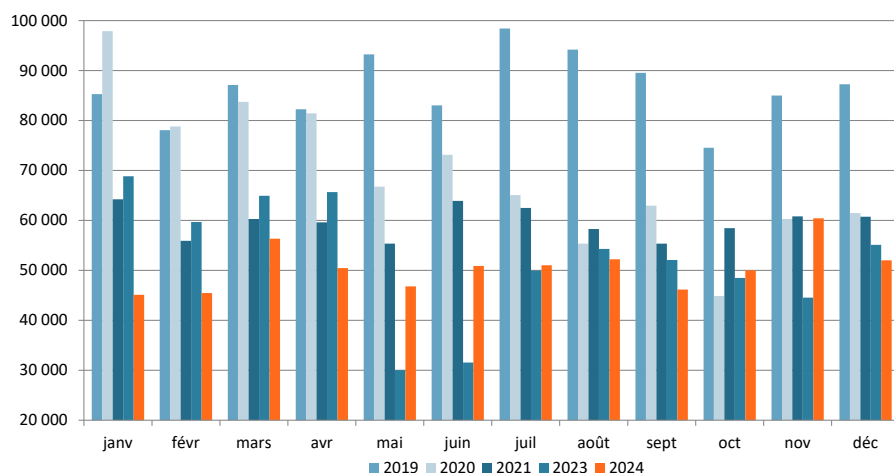


- 6,78 %
par rapport à 2023

3/10 L'eau potable

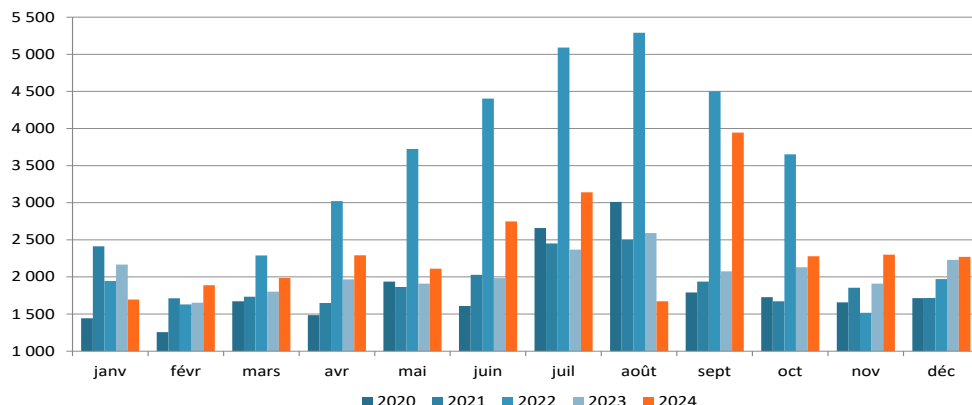
Les consommations

Régie communautaire du bassin Graulhétinois



- 2,93%
par rapport à 2023

Les Cammazes



+ 14,30 %
par rapport à 2023

Hausse des consommations
liée à une fuite.

Le rendement

Le rapport entre le volume consommé par les collectivités et le volume prélevé en eau brute traduit le rendement de l'ensemble des ouvrages de l'Institution (usines, réservoirs et réseaux d'adduction).

Pour 2024, il s'établit à 93,96 % (11 004 181 m³ / 11 711 484 m³). En comparaison, il s'élevait à 94,30 % en 2023.

Dans le détail, le rendement de la production (usines et réservoirs) s'établit à 93,07 % (10 899 650 m³ / 11 711 484 m³) et celui du réseau d'adduction à 100,96 % (11 004 181 m³ / 10 899 650 m³).

Il faut noter que l'incertitude de comptage est de l'ordre de +/- 2 %, ce qui peut expliquer un rendement calculé du réseau supérieur à 100 % certaines années.

3/10 L'eau potable

La qualité des eaux

Les objectifs qualité des eaux

La qualité des eaux brutes, produites et distribuées par l'Institution, fait l'objet de contrôles réguliers par l'autorité sanitaire (Agence Régionale de Santé). 12 prélèvements sur l'eau du barrage et 24 prélèvements en sortie d'usine ou sur le réseau d'adduction sont réalisés chaque année par l'ARS. Les analyses sont confiées à un laboratoire indépendant agréé par le Ministère de la Santé et désigné par l'ARS. Des analyses d'autocontrôle réalisées par le laboratoire de l'Institution, ainsi que des analyseurs en continu viennent compléter ce contrôle réglementaire.

L'autocontrôle

L'Institution, dans le cadre de sa démarche qualité et conformément au Code de la Santé, effectue elle-même des analyses :

- environ 200 prélèvements sont effectués sur l'eau brute (une centaine sur les barrages des Cammazes et de la Galaube et une centaine au niveau des apports du barrage des Cammazes) afin d'adapter, si nécessaire, le traitement des usines de potabilisation ;
- environ 800 prélèvements et analyses sont effectués sur l'eau produite et distribuée (réseau IEMN).

Les analyses effectuées par le laboratoire d'auto-contrôle de l'Institution sont de deux types :

- physico-chimiques (température, pH, turbidité, conductivité, TH, THCa, teneurs en matières organiques, fer, aluminium, manganèse, chlore total et actif) ;
- microbiologiques (germes à 22°C, coliformes, Escherichia-Coli, entérocoques et spores de bactéries sulfitoréductrices).

La surveillance en continu

Des appareils de mesure en continu permettent également de suivre le bon déroulement des différentes étapes de traitement de l'eau. Les paramètres concernés sont : pH, Conductivité, Turbidité, Résiduel d'ozone, Résiduel de Chlore. Ces appareils sont reliés à un poste de supervision informatisé dans chacune des usines permettant d'avoir une vue d'ensemble de la filière de traitement. Le suivi de ces informations est assuré en permanence par la présence d'un pilote d'usine ou via la transmission d'alarmes sur son poste d'astreinte.

L'autosurveillance

L'IEMN suit encore son eau potable par delà ses points de livraison. Il s'agit de l'autosurveillance, un service proposé aux collectivités partenaires et qui vient ainsi compléter les contrôles réglementaires menés sur leurs territoires. Le laboratoire de l'IEMN effectue ainsi près de 1 000 prélèvements/ an pour son propre compte et pour les collectivités distributrices, afin de s'assurer du maintien de la qualité de l'eau dans les canalisations et les châteaux d'eau et aviser sur les mesures à prendre en cas de dégradation de cette qualité.

3/10 L'eau potable

La qualité des eaux

La qualité de l'eau produite

Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité qualitative des eaux, grâce au contrôle de l'eau brute stockée dans les barrages, l'eau produite et l'eau distribuée dont les bilans sont présentés ci-après.

Les contrôles ARS sont effectués mensuellement au niveau du départ réseau à l'aval du poste de rechloration de Pico-talen. Les contrôles IEMN sont effectués quotidiennement en ce qui concerne les paramètres de suivi d'exploitation et de manière hebdomadaire pour les suivis bactériologiques, de la matière organique et de l'équilibre calcocarbonique de l'eau.

		ANALYSES ARS				ANALYSES IEMN				Référence * ou limite ^{II} de qualité
		Nombre de mesures	Valeur moyenne (± écart type)	Valeur minimale	Valeur maximale	Nombre de mesures	Valeur moyenne (± écart type)	Valeur minimale	Valeur maximale	
PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES	Turbidité (NFU)	13	0,19 ± 0,22	< 0,1	0,78	384	0,11 ± 0,03	0,05	0,18	0,5 * ou 1 ^{II}
	pH	13	8,28 ± 0,06	8,20	8,40	385	8,27 ± 0,06	8,10	8,46	≥ 6,5 et ≤ 9,0 *
	Conductivité à 25°C (µs/cm)	13	217 ± 5	209	225	105	217 ± 3	210	225	≥ 200 et ≤ 1100 *
	COT (mg/L)	12	0,90 ± 0,26	0,47	1,40	53	0,90 ± 0,09	0,71	1,21	2 *
	Aluminium total (µg/L)	2	27 ± 7	20	33	363	42 ± 10	15	71	200 *
	Fer total (µg/L)	2	< 10	< 10	< 10	363	4 ± 3	0	16	200 *
	Manganèse total (µg/L)	2	< 10	< 10	< 10	53	7 ± 4	0	18	50 *
	Chlore total (mg/L)	13	0,52 ± 0,08	0,33	0,62	362	0,51 ± 0,04	0,31	0,64	-
	Chlore libre (mg/L)	13	0,47 ± 0,08	0,29	0,56	394	0,47 ± 0,04	0,25	0,59	-
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	Germes à 22°C (UFC/100 mL)	13	0	0	0	53	0,08 ± 0,33	0	2	-
	Coliformes (UFC/100 mL)	13	0	0	0	53	0	0	0	0 *
	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100 mL)	13	0	0	0	53	0	0	0	0 ^{II}
	Entérocoques (UFC/100 mL)	13	0	0	0	53	0	0	0	0 ^{II}
	Bactéries ASR (UFC/100 mL)	13	0	0	0	52	0	0	0	0 *
↓						↓				
Contrôle réglementaire obligatoire						Autocontrôle en interne				
Limite de qualité :						Limite de qualité :				
100 % conforme en physico-chimie et en microbiologie						100 % conforme en physico-chimie et en microbiologie				
Référence de qualité :						Référence de qualité :				
92 % conforme en physico-chimie suite à une mesure de turbidité comprise entre la référence et la limite de qualité						100 % conforme en physico-chimie et en microbiologie				
100 % conforme en microbiologie										

3/10 L'eau potable

La qualité des eaux

La qualité de l'eau distribuée

Au nombre de 12, les contrôles ARS sont aléatoires et répartis durant l'année sur 4 points du réseau (St Félix D600, St Félix D350 aval réservoir des Fourches, départ Lavour et départ Roquevidal). Les contrôles IEMN sont effectués au minimum de manière hebdomadaire sur 5 points du réseau (2 à St Félix D600 et à l'aval du réservoir de 3000 m³, 1 à Puéchoursy, 2 à Lavour et à Roquevidal).

		ANALYSES ARS				ANALYSES IEMN				Référence * ou limite ^{II} de qualité
		Nombre de mesures	Valeur moyenne (± écart type)	Valeur minimale	Valeur maximale	Nombre de mesures	Valeur moyenne (± écart type)	Valeur minimale	Valeur maximale	
PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES	Turbidité (NFU)	24	0,12 ± 0,07	< 0,1	0,45	263	0,14 ± 0,05	0,05	0,27	0,5 * ou 1 ^{II}
	pH	24	8,26 ± 0,07	8,20	8,40	263	8,26 ± 0,07	8,00	8,48	≥ 6,5 et ≤ 9,0 *
	Conductivité à 25°C (µs/cm)	24	217 ± 5	207	226	263	219 ± 3	213	227	≥ 200 et ≤ 1100 *
	COT (mg/L)	24	0,90 ± 0,17	0,63	1,30	263	0,85 ± 0,08	0,69	1,14	2 *
	Aluminium total (µg/L)	4	29 ± 6	25	39	263	38 ± 9	15	66	200 *
	Fer total (µg/L)	4	< 10	< 10	< 10	263	4 ± 4	0	17	200 *
	Manganèse total (µg/L)	4	< 10	< 10	< 10	263	7 ± 4	0	18	50 *
	Chlore total (mg/L)	-	-	-	-	263	0,21 ± 0,09	0,04	0,46	-
	Chlore libre (mg/L)	24	0,24 ± 0,06	0,07	0,37	263	0,18 ± 0,09	0,00	0,4	-
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	Germes à 22°C (UFC/100 mL)	24	0	0	0	263	0,04 ± 0,24	0	3	-
	Coliformes (UFC/100 mL)	24	0	0	0	263	0	0	0	0 *
	Escherichia coli (UFC/100 mL)	24	0	0	0	263	0	0	0	0 ^{II}
	Entérocoques (UFC/100 mL)	24	0	0	0	263	0	0	0	0 ^{II}
	Bactéries ASR (UFC/100 mL)	24	0	0	0	-	-	-	-	0 *
		↓				↓				
		Contrôle réglementaire obligatoire				Autocontrôle en interne				
		Limite de qualité :				Limite de qualité :				
		100 % conforme en physico-chimie et en microbiologie				100 % conforme en physico-chimie et en microbiologie				
		Référence de qualité :				Référence de qualité :				
		100 % conforme en physico-chimie et en microbiologie				100 % conforme en physico-chimie et en microbiologie				

4/10 L'eau d'irrigation

L'Organisme Unique



Pour rappel, la Préfecture du Tarn a transmis à l'Institution l'arrêté interpréfectoral, en date du 20 juin 2016, portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Sor. L'autorisation unique de prélèvement est accordée pour une durée de 15 ans (jusqu'au 31 mai 2031) à l'IEMN qui est chargée, chaque année, d'établir le Plan de Répartition.

BILAN VOLUMIQUE HORS ÉTIAGE 2023-2024						
	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m³)	VOLUME AUTORISÉ (m³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	702 200	702 200	158 593	1 150 000	22,6 %

BILAN VOLUMIQUE ÉTIAGE 2024						
	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m³)	VOLUME AUTORISÉ (m³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Retenues déconnectées	1 694 704	1 694 704	484 111	2 500 000	28,6 %
	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	5 215 100	5 072 629	1 977 696	6 150 000	40 %

Les volumes autorisés dans le cadre du plan annuel de répartition pour la période hors étiage 2023-2024 demeurent stables. La campagne d'irrigation 2024 (étiage) se caractérise par un ratio volume prélevé/volume autorisé de 40% pour les prélèvements réalisés en cours d'eau et nappes d'accompagnement.

Dans ce cadre, l'OU Sor établit un plan annuel de répartition (PAR) de ce volume entre les préleveurs après les avoir consultés dans leur ensemble. Le volume demandé dans le PAR pour la période d'étiage (cours d'eau et nappes) était de 5 215 100 m³.

S'agissant des volumes prélevés, la campagne d'irrigation 2024 (hors étiage + étiage) se caractérise par un ratio volume prélevé/volume notifié de 35,1 %.

4/10 L'eau d'irrigation

Les volumes prélevés

L'Institution n'est pas seulement Organisme Unique mais également fournisseur d'eau d'irrigation.

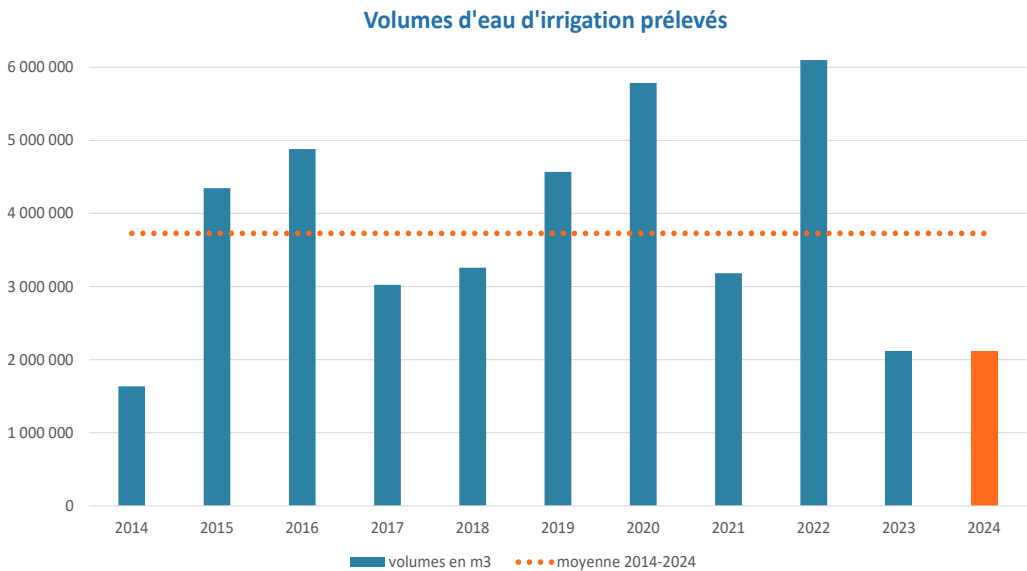


BILAN DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR RAPPORT A LA MOYENNE			
LIEU DE PRELEVEMENT	NATURE D'IRRIGANTS	VOLUMES PRÉLEVÉS 2023 en m³	VOLUMES PRÉLEVÉS 2024 en m³
SOR	A.S.A de Blan	707 070	435 590
	A.S.A de St Germain	166 754	97 851
	Isolés	99 982	85 721
	Sous Total	973 806	619 162
LAUDOT	Isolés	10 010	11 180
CANALISATIONS EXISTANTES	"A.S.A de Revel Nord A.S.A de Garrevaques Secteur de Couffinal"	494 699	708 816
	A.S.A de Revel Sud	417 766	526 158
	Sous Total	912 465	1 234 974
OUVRAGES DU CANAL DU MIDI	Subdiv. Carcassonne	124 550	171 443
	Subdiv. Toulouse	27 421	46 121
	Sous Total	151 971	217 564
VERNASSONNE	Isolés	42 768	26 784
TOTAL CAMMAZES		2 091 020	2 109 664

Le déroulement de la campagne d'irrigation

La campagne d'irrigation a débuté à la fin juillet et a été peu intense cette année.

+0,89 %
par rapport à 2023



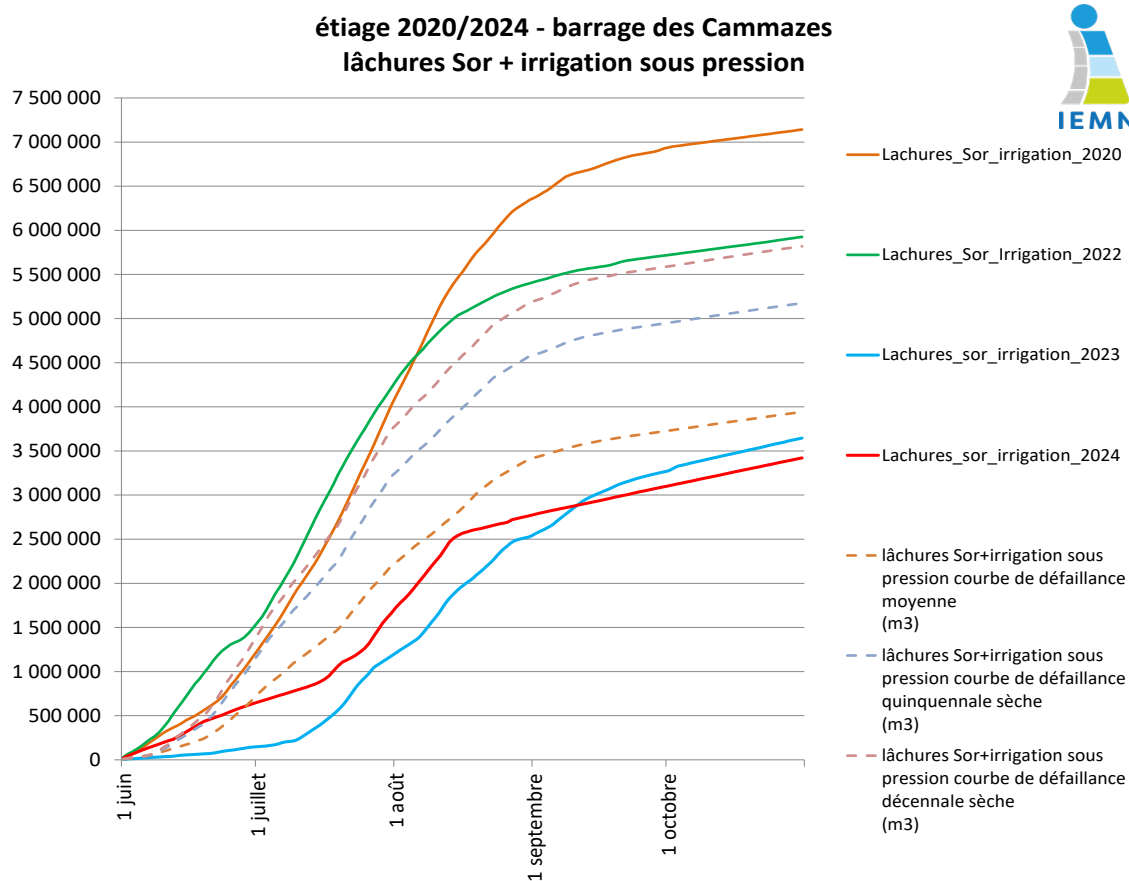
4/10 L'eau d'irrigation

La compensation des prélèvements

Le volume des lâchers à l'aval du barrage des Cammazes

Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif de consigne fixé à Cambounet.

Pour 2024, le graphique ci-dessous présente les lâchures réalisées et les compare aux volumes prévus dans les courbes de défaillance. Le volume lâché à l'aval du barrage pour compenser l'irrigation et réaliser le soutien d'étiage en 2024 est en-deçà de l'année moyenne.



Déstockage (3,421 Mm³)
< année moyenne

Volume irrigation SOR
630 000 m³

Volumes soutien étiage
1 175 000 m³

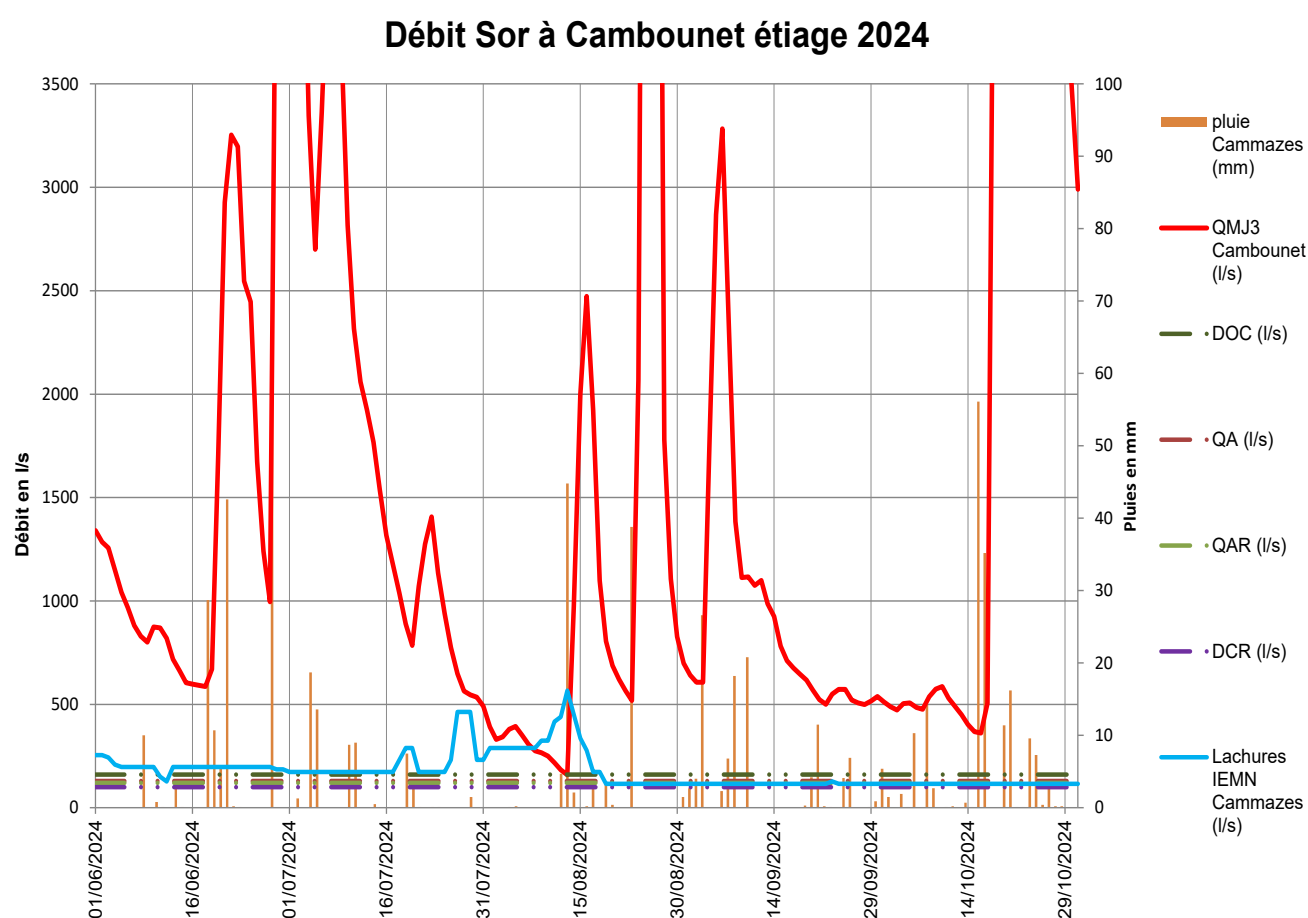
Volume irrigation pression
1 235 000 m³

4/10 L'eau d'irrigation

La compensation des prélèvements

Le maintien du débit d'objectif complémentaire (DOC)

Le graphique montre le débit moyen journalier à Cambounet/Sor pendant la période d'été du 01/06/24 au 31/10/24.



Les lâches réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser, tout ou partie l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif complémentaire (DOC) fixé à Cambounet. Le graphique ci-dessus montre le QMJ3 : moyenne des débits journaliers sur les trois derniers jours pendant la période d'étiage du 01/06/24 au 31/10/24 (source DREAL).

L'IEMN a dû effectuer des lâches au-delà du débit réservé pour assurer le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements. Le Débit d'objectif Complémentaire à Cambounet/Sor a été respecté sur toute la période.

5/10 La production hydroélectrique



Pour l'année écoulée, la production hydroélectrique des quatre microcentrales est de **2 430 883 kWh** :

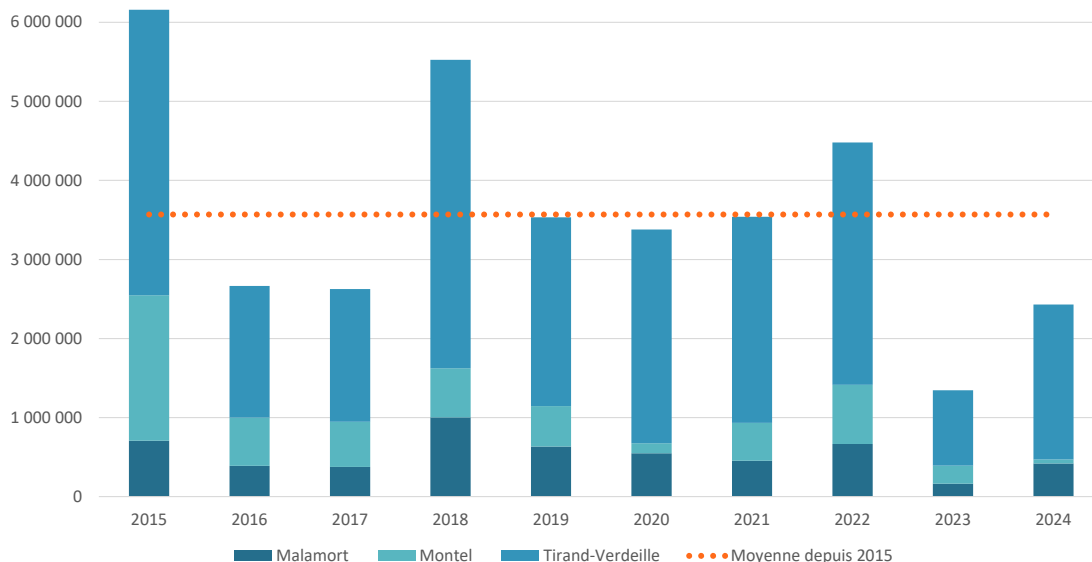
- Tirand-Verdeille : 1 959 679 kWh
- Montel : 51 846 kWh
- Malamort : 419 358 kWh

La production d'électricité a augmenté de **80,53 %** par rapport à 2023, qui était une année historiquement basse. La moyenne des 10 dernières années qui s'établit à **3 568 281 kWh**.

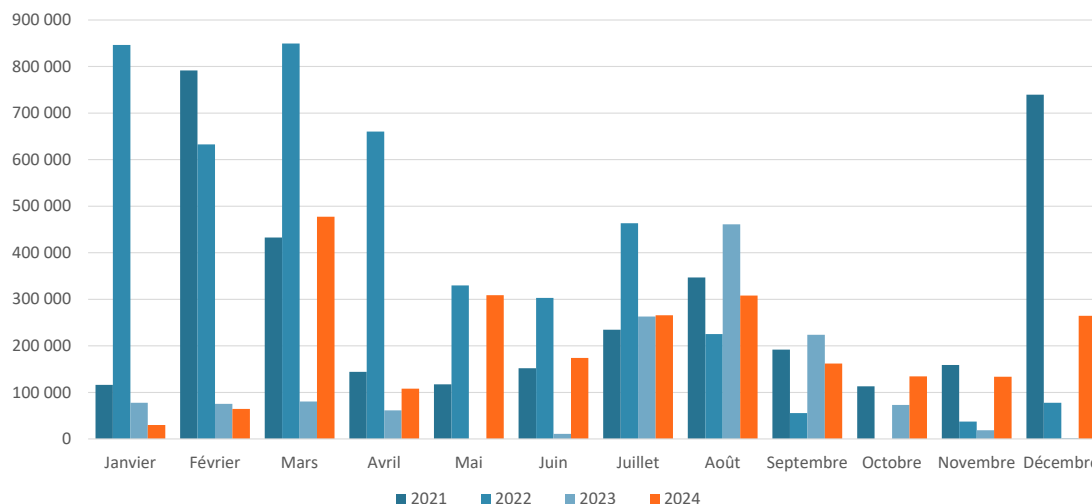
La microcentrale de Montel est à l'arrêt. L'IEMN est en attente du renouvellement d'autorisation d'exploiter, en cours d'instruction à la DDTM 11.

En 2024, la consommation électrique totale enregistrée sur les usines de Picotalen s'élevait à 1 693 546 kWh. Ainsi, au regard de la production 2024 de l'ensemble des microcentrales, le bilan énergétique de l'Institution est positif.

Production hydroélectrique annuelle



Production hydroélectrique mensuelle



6/10 L'entretien du patrimoine

Les travaux d'investissement réalisés en régie



JANVIER

Création d'une station de dépotage à Pic Boues

Une fois par trimestre, un transvasement de l'acide chlorhydrique d'une cuve de 1000 litres à une cuve de 200 litres est réalisé afin de nettoyer les filtres presses de l'usine de traitement des effluents Pic Boues. Cette mission comporte des risques tout au long des différentes étapes. Pour limiter ou supprimer ces risques, une zone de dépotage a été créée. La cuve a été achetée à l'entreprise Stockage et Système pour un coût de 7 815 € TTC et 354 € HT d'accessoires de raccordement.



FÉVRIER

Entretien annuel des usines

Chaque année, les trois usines de traitement d'eau potable sont soumises à une révision approfondie. Dans le cadre de l'entretien annuel de Pic 3, la bâche "eau traitée" a été en partie rénovée, le béton des murs étant dégradé. Environ 80 m² sur 400 m² du revêtement des murs ont été repris (ponçage et application de l'enduit SiKaTop 209 Réservoir).

MARS

Mise en place de la nouvelle téléphonie VoIP

En janvier, un marché de téléphonie VoIP (Voix sur IP) a été passé avec la société IDLINE pour le changement du système de téléphonie de l'IEMN. Ce remplacement a été décidé pour deux raisons. Tout d'abord, les opérateurs de téléphonie abandonnent le réseau cuivre progressivement pour un arrêt définitif prévu fin 2024. Puis, les IPBX anciens sont devenus obsolètes et non maintenus en pièces détachées.

La nouvelle installation a consisté en la mise en place de serveurs virtuels sur l'infrastructure informatique et la mise en conformité des câblages (RJ45) sur l'ensemble des installations de l'Institution. Le site de Picotalen a demandé des travaux importants de tirage de câbles sur les logements, l'atelier, Pic boue, Pic 1, Pic 2 et le poste de surtension (700 m environ). Aussi, plusieurs switches ont été mis en place à différents endroits du site. Les agents ont dû intervenir sur les sites des Cammazes, de la Galaube et la microcentrale de Montel pour procéder à des modifications sur les systèmes SOFREL (renvoi des données et alarmes sur la supervision RAEP) et les mettre en compatibilité avec la technologie IP.

Pour réaliser ces travaux, les agents ont dû prendre en compte des éléments particuliers existants. Il a été nécessaire de convertir ces systèmes analogiques en numériques afin de les rendre compatibles avec le nouveau matériel de téléphonie.

Coût du marché : 38 444,60 € HT + contrat de maintenance sur 3 ans : 10 500 € HT

Coût des travaux en régie (matériel) : 15 000 € HT



6/10 L'entretien du patrimoine

Les travaux d'investissement réalisés en régie

JUIN

Consolidation de la piste forestière

En 2022, un exploitant forestier a fait l'acquisition de plusieurs parcelles boisées jouxtant le site de Picotalen. Ce dernier a un droit de servitude pour accéder à ses parcelles afin de réaliser des coupes d'arbres et transporter ces derniers.

Afin de lui permettre d'accéder aux parcelles acquises avec des grumiers, l'IEMN a renforcé une partie du chemin où sont enterrées les trois conduites d'amenée d'eau brute afin de les protéger d'un potentiel écrasement lors du passage des engins.



SEPTEMBRE

Changement des broyeurs de boues

Un des deux broyeurs de boues de l'usine de traitement des effluents est tombé en panne. Les pièces de remplacement ne se faisant plus, il a été adapté un nouveau système via de nouvelles conduites, des vannes et un seul broyeur.

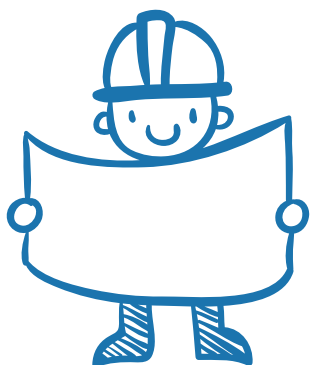
Coût : 989,47 € HT



Montant total des travaux en régie (avec frais de personnel)
114 663,13 €TTC

6/10 L'entretien du patrimoine

Les travaux d'investissement réalisés en externe



JANVIER

Réparation de fuites sur la CAEB

L'entreprise SPIE CAPAG est intervenue sur la Conduite d'amenée d'eau brute dans le cadre du marché ERTU (montant des travaux 4 241 € HT). Le tronçon de la conduite aérienne Ø 900 mm concerné par la réparation de fuites se situe sur la route de Malamort. L'équipe Réseaux et Barrages a saisi l'occasion pour remplacer une ventouse avant la remise en eau du tuyau.



FÉVRIER

Travaux de peinture au barrage de la Galaube

L'entreprise Alti 81 est intervenue sur le barrage de la Galaube pour réaliser des travaux de peinture de différents équipements dans la tour de prise et les deux chambres des vannes (vannes, rails, débitmètre...). Ces derniers, sujets à la corrosion, devaient être repeints. Les travaux ont nécessité l'intervention de l'entreprise car certains équipements étaient en hauteur pour un coût 12 026,96 € HT.



MARS

Réparation d'une fuite sur le RAEP

Dans le cadre du marché ERTU, l'entreprise SPIE CAPAG est intervenue en urgence pour réparer une fuite sur le réseau d'adduction d'eau potable au niveau de la canalisation Ø 600 mm sur la commune de Vaudreuille, entre le poste du Bocage et le poste du Milieu. Afin d'effectuer les travaux, le débit de livraison de l'eau potable a été réduit pour RéSeau11, Réseau 31 et Saint-Orens. Montant des travaux : 31 669 € HT.

MARS

Renouvellement d'équipements sur le poste de Gascogne

Dans le cadre de ses travaux de renouvellement d'équipements, l'IEMN a procédé à la fermeture du réseau qui alimente une partie du réseau de distribution du SIAEP du Sant dans le Tarn. L'interruption de la desserte depuis le poste de Gascogne a eu lieu les matinées du mardi 5 mars et du mercredi 6 mars 2024. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SPIE CAPAG dans le cadre du marché ERTU pour un montant de 7 621 € HT + 3 958,46 € HT (soupape).



6/10 L'entretien du patrimoine

Les travaux d'investissement réalisés en externe

MARS

Travaux sur un télépendule du barrage des Cammazes

L'entreprise TELEMAT, spécialiste dans le domaine de l'instrumentation structurale, a été missionnée pour remplacer l'appareil de télémessure du pendule inversé PDI3 situé en clé de voûte du barrage des Cammazes. Par la même occasion, le câble de liaison entre le télépendule Pdi4 (Pendule situé en Rive Gauche) et la centrale d'acquisition a été remplacé pour une meilleure qualité de signal.

Le coût de cette opération est de 8 852,71 €HT.

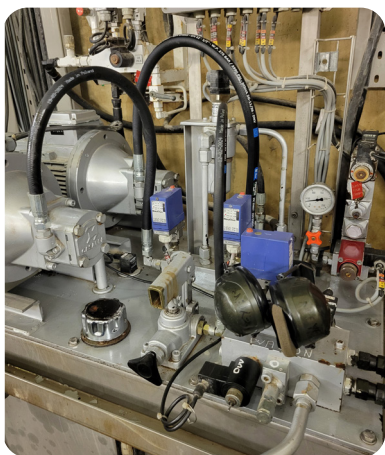


MARS

Réparation de la casse sur la conduite Ø 900 mm

Fin mars, une casse a été provoquée par un « coup de bélier » sur la conduite Ø 900 mm acheminant l'eau vers la microcentrale de Tirand au niveau de la vanne ARI. L'entreprise SPIECAPAG est intervenue pour réparer. Une nouvelle chambre des vannes a été réalisée début juin.

Le coût de cette opération est de 37 443,30 €HT.



JUILLET

Travaux sur le système hydraulique du barrage de la Galaube

L'entreprise Sirven est intervenue sur le barrage dans le cadre de la réfection du système hydraulique des vannes au niveau de la chambre des vannes et de la tour de prise. Elle a également remplacé les flexibles (tuyaux d'alimentations des vérins) de certaines vannes. Le déplacement des vérins a été effectué par bateau sur la retenue. Montant de l'opération : 23 824 € HT.



6/10 L'entretien du patrimoine

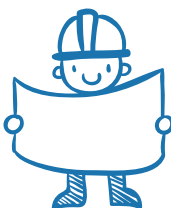
Les travaux d'investissement réalisés en externe

OCTOBRE - NOVEMBRE

Travaux sur l'Adducteur Hers-Lauragais

Débuté en avril, le chantier avait dû être mis en pause. Seule une partie des travaux avait été réalisée car l'entreprise a eu un problème d'approvisionnement de la pièce. En novembre, le débitmètre a été mis en place et en fonction. Le montant des travaux est de 129 541 €HT (réalisation par l'entreprise GIESPER).

Aussi, le chantier de la mise en place de la supervision et la rénovation des installations d'automatisme de pilotage sur les postes Brésil et Restitution Canal a pris fin. Ces nouveaux actionneurs des vannes de régulation sont désormais électriques et non pneumatiques; Ainsi, les actionneurs sont plus précis dans leur fonctionnement et les remontées d'informations sont plus nombreuses. Les travaux ont été réalisés par le groupement AMDEC/SEIHE, pour un montant de 224 865 €HT.



NOVEMBRE - DÉCEMBRE

A69 : dévoiement des réseaux d'adduction d'eau potable

Les travaux de l'autoroute A69 ont un impact sur le Réseau d'adduction de l'eau potable (RAEP). En effet, un barreau (route de liaison) est prévu proche du poste Lavour-Roquevidal. Le dévoiement de deux conduites a été nécessaire.

Les travaux préparatoires ont démarré le 25 novembre et ce pour une durée de 3 semaines. Ils consistaient dans un premier temps à installer des buses béton de Ø800 mm et de construire une chambre béton de 3.50 m x 3.00 m (dimensions intérieures). Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise EHTP et ont été pris intégralement en charge par ATOSCA (société de concession spécialement dédiée à cette autoroute).

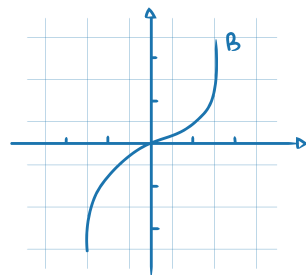


A l'issue de ces travaux, l'entreprise SPIE a posé à l'intérieur de ces ouvrages des conduites acier de Ø400 mm ainsi que des équipements tels que des vannes et des ventouses. Le montant de ce marché s'élève à 346 355 €HT, dont 100 860 €HT sont à la charge de l'IEMN et 245 494,65 €HT à la charge de ATOSCA. La participation de l'IEMN est due au fait qu'elle profite de ces travaux pour augmenter le diamètre de ses ouvrages (Ø400 mm au lieu de Ø250/300mm).

Montant total des travaux réalisés en externe
837 088 € HT

6/10 L'entretien du patrimoine

Le suivi des ouvrages



MAI

Conclusions de l'Etude de Dangers

Le dossier de l'Etude de Dangers 2022 (réalisée tous les 10 ans) du barrage de La Galaube a été transmis à la DREAL en mars 2023. Pour donner suite à cette étude, un arrêté préfectoral, en date du 14 mai 2024, a conclu l'instruction du dossier. L'IEMN devra donc mettre en œuvre six mesures de maîtrise et d'amélioration du risque pour répondre aux conclusions des services de l'Etat :

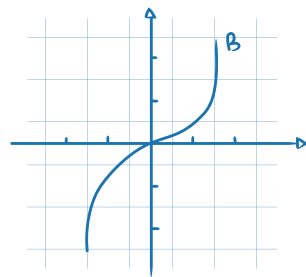


- 1. Programme d'entretien du dispositif hydromécanique afin d'améliorer la fiabilité des équipements** (à réaliser entre 2024 et 2029)
- 2. Réviser les consignes en intégrant la possibilité d'ouvrir les vannes de vidange avant d'atteindre les plus hautes eaux** afin de réduire la cote atteinte en crue (avant le 31/12/2024).
- 3. Suivre et analyser les évolutions irréversibles de la piézométrie** au niveau de la rive droite (échéance de mise en œuvre : avant le prochain rapport d'auscultation et suivants).
- 4. Amélioration du dispositif d'alerte pour améliorer l'alerte** des populations en aval (avant la prochaine EDD en 2032).
- 5. Actualisation de l'onde de submersion du barrage** à l'aide d'un modèle hydraulique numérique 2D établi sur la base des dernières données LIDAR disponibles (avant la prochaine EDD en 2032).
- 6. Réalisation d'une étude de stabilité conforme aux recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs et justification de la conformité à l'Arrêté technique des barrages de 2018** et intégrant la vérification de stabilité sous charge sismique (échéance de mise en œuvre : sous 36 mois à compter de la date de signature de l'arrêté).

L'étude de stabilité a été réalisée par le bureau d'études ISL dans le cadre du programme des mesures de réduction de risques prévues dans le rapport de l'EDD. Les calculs ont montré que le barrage de la Galaube présente une stabilité et une sécurité satisfaisantes pour l'ensemble des cas étudiés.

6/10 L'entretien du patrimoine

Le suivi des ouvrages



JUIN

Les visites techniques approfondies (VTA)

La VTA est une inspection visuelle détaillée du barrage qui a pour objectif de repérer les signes de désordres pouvant affecter l'ensemble de l'ouvrage et d'établir un constat à un instant donné permettant de suivre leurs évolutions par rapport aux visites antérieures. Pour réaliser cette visite sur chaque barrage, l'IEMN a missionné le bureau d'études ISL Ingénierie. Les examens se sont tenus les 11 et 12 juin. Ainsi les deux barrages ont été inspectés à la loupe.

ISL a transmis les rapports à l'IEMN qui les a communiqués à l'inspecteur de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).



Conclusions de la DREAL pour le barrage de la Galaube

Le barrage de la Galaube est bien entretenu et présente un état général satisfaisant (pas de désordres menaçant la sécurité de l'ouvrage). Le phénomène de dissolution des granulats du béton historiquement observé dans toutes les zones soumises à de fortes vitesses d'écoulement (déversoir, coursier et cuillère de l'EVC, galerie de restitution) ne présente pas d'évolution notable. Son suivi sur les prochaines années est toujours recommandé en 2024. Les équipements hydromécaniques sont fonctionnels et le dispositif d'auscultation est opérationnel.

Conclusions de la DREAL pour le barrage des Cammazes

1. État général de l'ouvrage

Le barrage est globalement en bon état. Aucun défaut majeur n'a été constaté lors de l'inspection. Toutefois, des aciers apparents en sous face de la crête ont été identifiés et doivent être traités.

2. Inspection du parement aval

La vidange du contre-barrage en 2023 a permis de constater que le pied de voûte, habituellement immergé, est en bon état.

3. Entretien général

L'entretien de l'ouvrage et de ses abords est jugé satisfaisant. La végétation autour de la retenue s'est bien réinstallée depuis les travaux de 2016.

4. Fonctionnement des vannes de vidange

Les quatre vannes ont fait l'objet d'essais de manœuvre concluants en 2024.

Un diagnostic approfondi a permis d'identifier plusieurs actions recommandées :

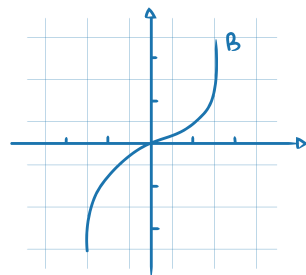
- Étudier le remplacement des vannes de garde sans vidange complète ;
- Vérifier les dates de renouvellement des flexibles ;
- Afficher les plans et notices pour les modes « Manuel » et « Secours » des centrales oléohydrauliques ;
- Contrôler et entretenir les accouplements des capteurs de position ;
- Surveiller la corrosion sur tuyauteries et visseries ;
- Vérifier l'état du carburant de la cuve du groupe électrogène.

5. Appareils d'auscultation

Les dispositifs, notamment ceux installés en 2020, sont fonctionnels. Les mesures sont réalisées conformément aux consignes et au protocole établi.

6/10 L'entretien du patrimoine

Le suivi des ouvrages



JUIN

La visite d'inspection du barrage des Cammazes

Chaque année, la DREAL réalise une visite d'inspection sur le barrage des Cammazes. Le 20 juin, Céline Tonolio, ingénieure, est venue inspecter l'ouvrage. La visite a été précédée d'une réunion permettant d'examiner les suites données à l'inspection précédente, de dresser le bilan de l'entretien, de l'exploitation et de la surveillance.

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques n'a pas constaté, lors de l'inspection, de non-conformité réglementaire sur les points contrôlés.



DÉCEMBRE

L'étude de stabilité du barrage des Cammazes

Dans le cadre de l'Étude de dangers du barrage des Cammazes, une étude de stabilité a été réalisée par le bureau d'études ISL pour se conformer aux normes en vigueur (Arrêté technique des barrages de 2018) et aux recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs. Cette étude montre que le barrage est stable quelles que soient les situations prises en compte (hydrostatiques et thermiques). Une amélioration peut toutefois être menée sur le coin rocheux en rive gauche avec l'option du drainage. Une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'études ISL pour un montant de 9 645 € HT.

L'étude de faisabilité de rehausse du barrage de la Galaube

Les conclusions de l'étude prospective sur l'eau potable et l'irrigation ont mis en évidence une augmentation des besoins en eau à l'horizon 2040. Dans ce contexte, l'IEMN doit s'assurer que ses ressources et le dimensionnement de ses équipements seront suffisants pour répondre à ces besoins futurs. Parmi les solutions, la rehausse du barrage de la Galaube a été étudiée.

Pour cela, le bureau d'études ISL a été missionné pour réaliser une étude de faisabilité concernant cette option. Il ressort de cette étude que le barrage peut être rehaussé de 4 m, ce qui permettrait d'augmenter de 4Mm³ la capacité de stockage. Le coût estimé pour cette opération s'élève à 20 M €HT.

7/10 L'Institution au quotidien

Le panorama



Janvier - février Revues de direction avec les clients

12 mars Commission Organisme Unique et Commission Technique Eau Potable

4 avril Conseil d'Administration

22 avril Revue de direction de la certification ISO 9001

23 mai Journée du Personnel

11 juin Visite technique approfondie du barrage de La Galaube

12 juin Visite technique approfondie du barrage des Cammazes

20 juin Visite d'inspection du barrage des Cammazes

12 septembre Conseil d'Administration

7 et 15 octobre Réunion d'information de la certification ISO 9001

18 novembre Audit externe de maintien de la certification ISO 9001

5 décembre Commission Permanente et conseil d'Administration

Plusieurs fois dans l'année, le Comité de pilotage des études prospectives s'est réuni.

7/10 L'Institution au quotidien

Des hommes et des compétences



Les effectifs

Au 31 décembre 2024, l'Institution comptait 40 emplois permanents occupés par des fonctionnaires territoriaux et des contractuels :

- 35 agents à temps complet
- 2 agents à temps non complet 70 %
- 2 agents à temps partiel 80 %
- 1 agent à temps partiel 90 %
- soit 38,90 agents en équivalent temps plein

Les mouvements

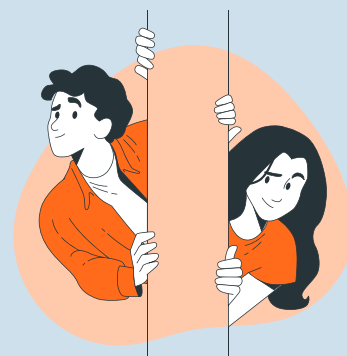
En 2024, Enzo Foudi a été recruté en janvier au poste d'agent de maintenance industrielle en janvier au sein du service Maintenance Usines. Zackary Bourгаа a intégré l'équipe des pilotes d'usines en octobre afin d'anticiper un départ à la retraite prévu en 2025. Au 1^{er} novembre, Pierre Chabbal a pris les fonctions de Responsable exploitation, suite à la mutation de Valérie Musiciuc-Brunel, et Thibault Fruitet celles de Responsable du service Maintenance usines.

Mise en place du logiciel KELIO

En 2024, le service ressources humaines, le responsable informatique et les agents du secrétariat technique ont travaillé au développement d'un logiciel RH. Kelio permettra une gestion complète des tâches liées aux ressources humaines telles que temps de travail, congés et absences. Le logiciel donne accès à un intranet leur permettant de planifier leurs congés (workflow de validation) mais également d'avoir une vision globale sur l'année (récupérations, CET, congés des collègues de la même équipe, astreintes...). Le logiciel a été mis en place dès janvier 2025.

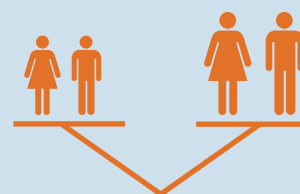
40
collaborateurs

- 4 agents de catégorie A
3 de la filière technique
1 de la filière administrative
- 6 agents de catégorie B
4 de la filière technique
2 de la filière administrative
- 30 agents de catégorie C
24 de la filière technique
6 de la filière administrative



65%
hommes

35%
femmes



48 ans
moyenne d'âge

7/10 L'Institution au quotidien

Des hommes et des compétences

La formation

En 2024, l'Institution a poursuivi ses efforts en matière de formation afin de garantir un haut niveau de compétences. Cette volonté de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences s'inscrit dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la politique qualité. En outre, elle permet d'assurer une source de motivation pour les agents évoluant au sein des différents services.

Les principales formations suivies sont les suivantes :

- Formation continue obligatoire des assistants de prévention
- Topkapi
- Sensibilisation à l'utilisation de produits chimiques
- Travail en hauteur- Port du harnais
- Manipulation et utilisation des extincteurs
- L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse en sécurité
- Recommandation R408 (Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied)
- CACES R482 Catégorie C1 (tractopelle)
- CACES R482 Catégorie A (minipelle)
- CACES R482 Catégorie F (télescopique)
- Habilitation électrique- H0B0
- Habilitation électrique- BE manœuvre
- Habilitation électrique- BE manœuvre- Recyclage
- Habilitation électrique- H2B2
- CATEC
- AIPR encadrant
- Chlore gazeux
- Port des ARI
- SST
- Gestes et Postures en Manutention
- Word (initiation, perfectionnement)
- Outlook (perfectionnement)

Complémentaire santé et prévoyance

L'IEMN a mis en place, dès janvier 2024, une participation employeur pour la complémentaire santé à hauteur de 50€ brut par mois et a augmenté sa participation pour la mutuelle prévoyance à hauteur de 50 € brut par mois pour les agents ayant adhéré aux contrats groupes proposés par le Centre de Gestion 31.

Au 31 décembre, sur une totalité de 40 agents, 34 ont souscrit à la complémentaire santé (soit 85%), et 36 au contrat prévoyance (soit 90%).



La certification Qualité

A la suite de l'audit externe de surveillance n°2 du 18 novembre 2024, Agnès Bernard, Socotec Certification, a conclu au maintien de la certification du système de management de la qualité selon le référentiel ISO 9001 version 2015. Aucune non-conformité, majeure ou mineure, n'a été relevée.

7/10 L'Institution au quotidien

Des hommes et des compétences



CERTIFICAT

No. CSM/IEM001-001

certifie que le système de management de l'organisme :

INSTITUT DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE

102 rue du Lac 31670 LABEGE, France
Site secondaire : 2619 route de Carcassonne – 81540 SOREZE

a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme :

ISO 9001 : 2015

pour les activités suivantes :

Production d'eau potable à partir de nos réserves d'eau ; adduction d'eau potable jusqu'aux points de livraison aux syndicats et communes

Délivré le : **15 Décembre 2022**
Valable jusqu'au : **27 Novembre 2025** (Sous réserve du maintien de la conformité du système de management de l'organisme)
Date d'origine de la certification : 2 Décembre 2019

Thomas HENNION Directeur Opérationnel



SOCOTEC Certification France
Tour Pacific, 13 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
www.socotec-certification-international.fr

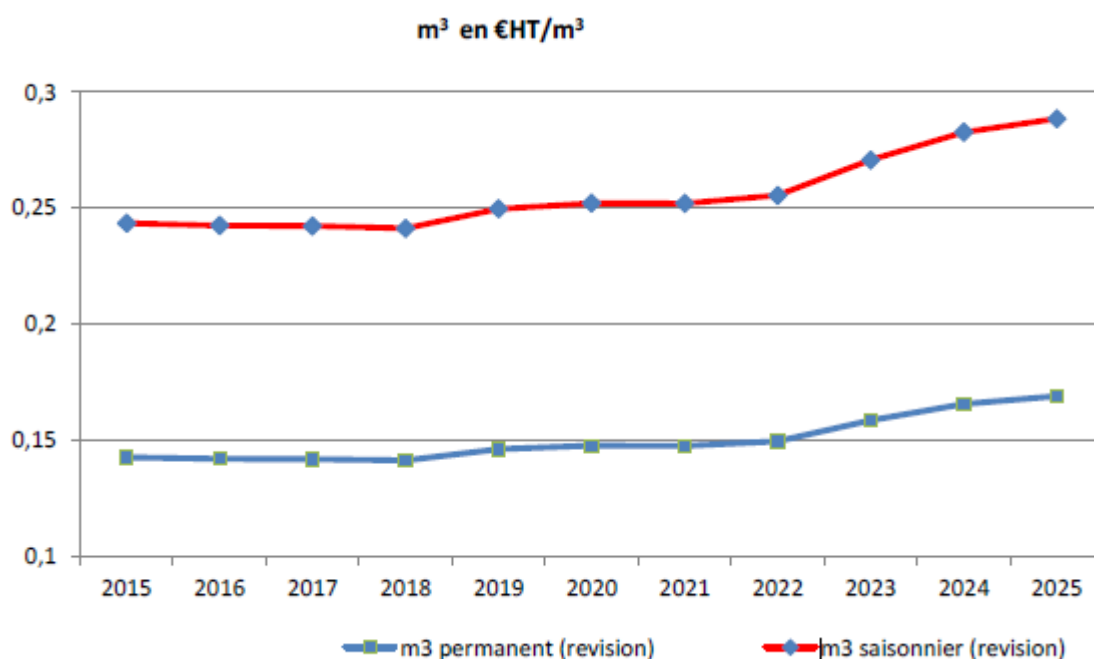
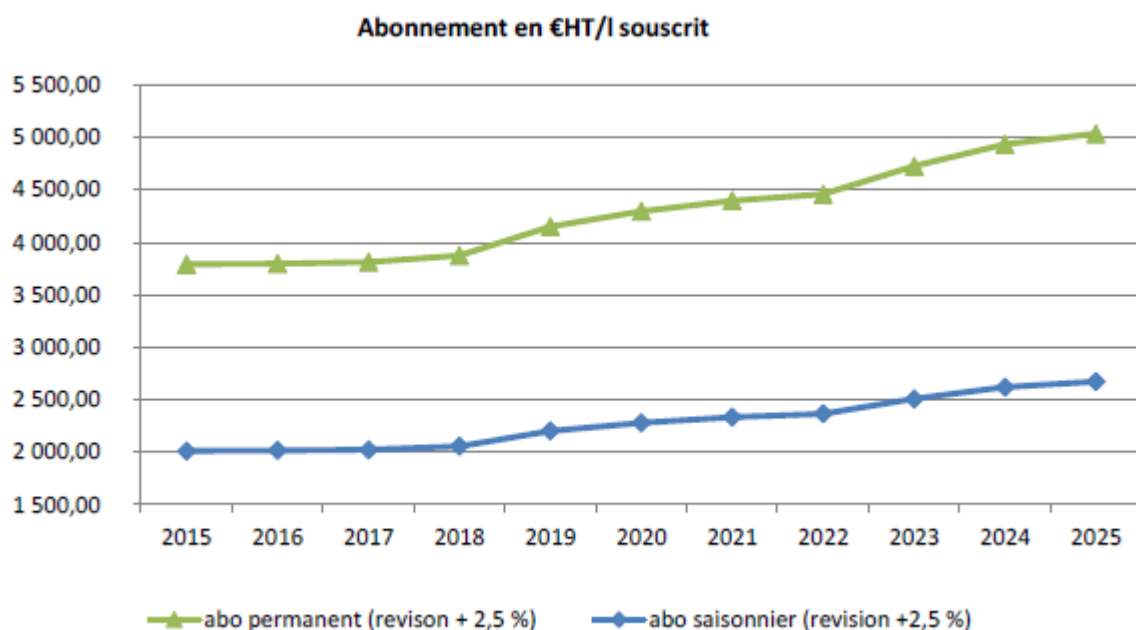
8/10 Les finances

Le tarif de l'eau potable



En application des formules de révision conventionnelles et conformément à ce qui a été annoncé lors des orientations budgétaires, les tarifs 2024 ont évolué à la hausse de 4,43% pour le tarif de l'abonnement le tarif du mètre cube. La redevance due à l'Agence de l'Eau Adour Ga-

ronne a augmenté de 21%. Pour rappel, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 20 mars 2014, de passer la majoration de la redevance Agence de l'Eau Adour Garonne de 5 % à 8 % pour prendre en compte les volumes de process taxés par l'AEAG.



8/10 Les finances

Les tarifs de l'eau d'irrigation



Depuis 2021, les tarifs de l'eau d'irrigation sont stables avec un tarif moyen vendu de 7,50 cts/m³ en 2024.

Type de tarification	Abonnement/1 000 m ³	Prix du m ³
ASA réseaux en pression	82,34 € HT	0,0489 € HT
ASA Sud Revel	74,11 € HT	0,0441 € HT
ASA réseaux desservis gravitairement	64,75 € HT	0,0469 € HT
Irrigants isolés	/	0,0712 € HT
Forfait irrigants isolés	28 € HT	

Les tarifs de l'Organisme Unique

Les charges de l'IEMN en tant qu'Organisme Unique doivent être supportées par les irrigants préleveurs. Pour l'année 2024, les tarifs ont été fixés ainsi :

- **Retenues déconnectées**

- part fixe : 30 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est < à 1 000 000 m³ ;
- part fixe : 150 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est > à 1 000 000 m³.

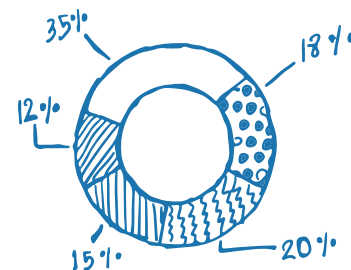
- **Cours d'eau et nappe d'accompagnement**

- part fixe par point de prélèvement : 30 € HT/an
- part variable : 0,0013191 € HT/m³ autorisé.

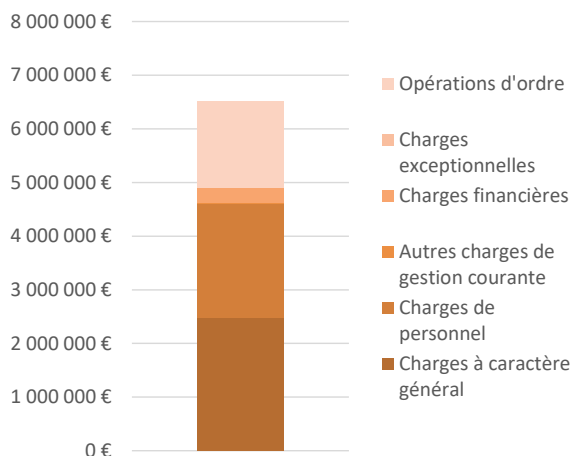
- **Relevé d'index : 40 € HT / relevé.**

8/10 Les finances

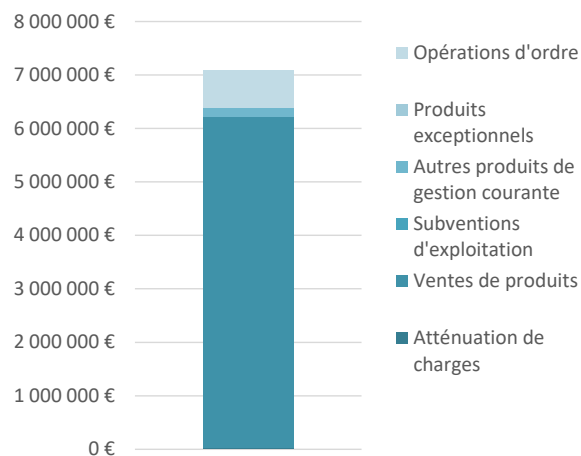
Le budget Eau potable



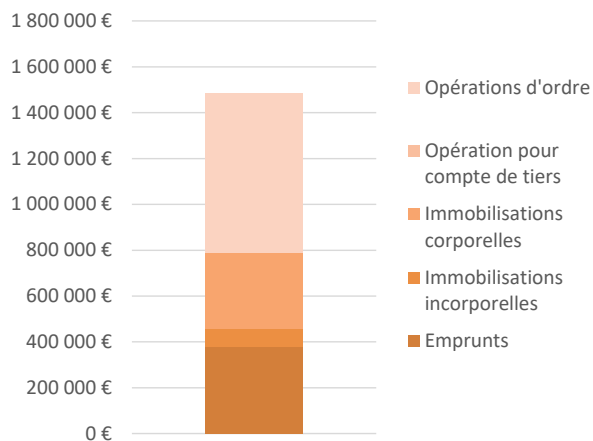
Budget principal Eau Potable
Dépenses de Fonctionnement



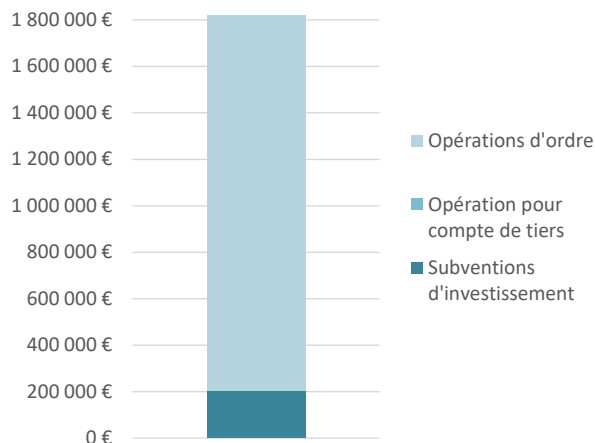
Budget principal Eau Potable
Recettes de Fonctionnement



Budget principal Eau Potable
Dépenses d'Investissement



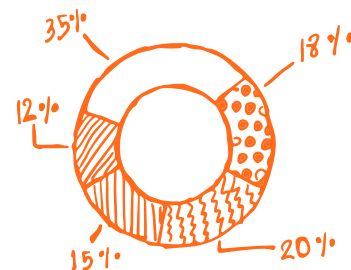
Budget principal Eau Potable
Recettes d'Investissement



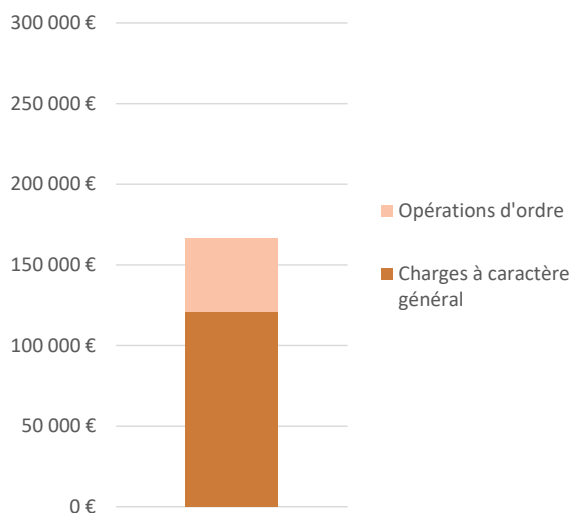
Budget principal Eau potable	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Section Fonctionnement	566 749,39 €	5 615 439,01 €
Section Investissement	332 925,73 €	383 108,40 €
Total	899 675,12 €	5 998 547,41 €

8/10 Les finances

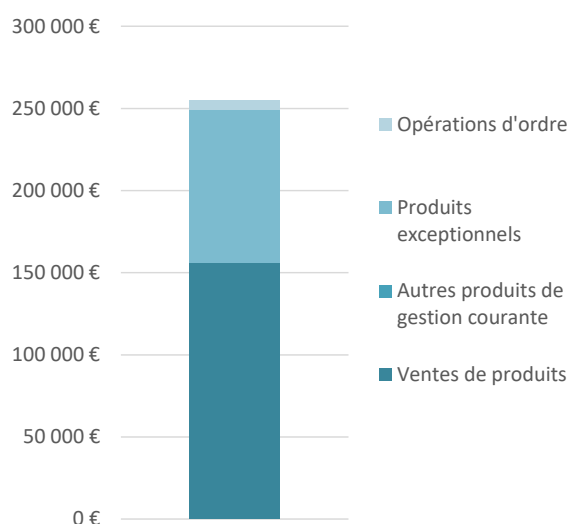
Le budget Électricité



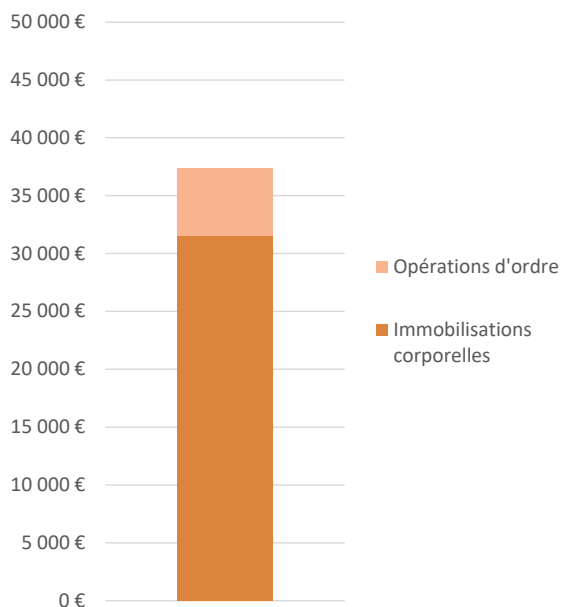
Budget annexe Electricité
Dépenses de Fonctionnement



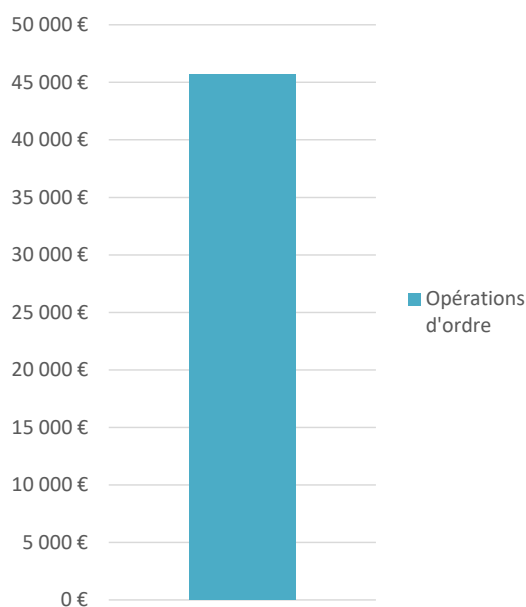
Budget annexe Electricité
Recettes de Fonctionnement



Budget annexe Electricité
Dépenses d'Investissement



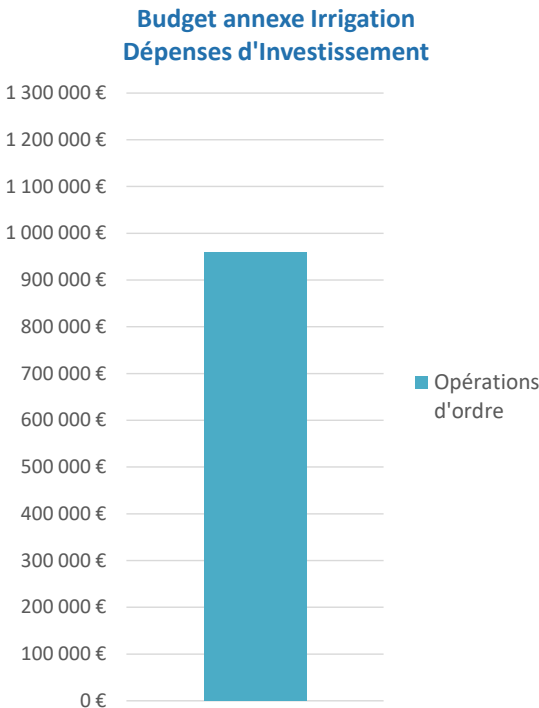
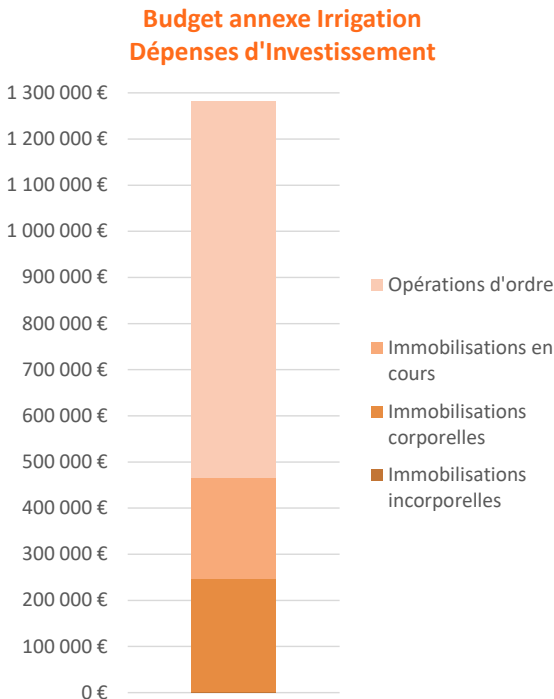
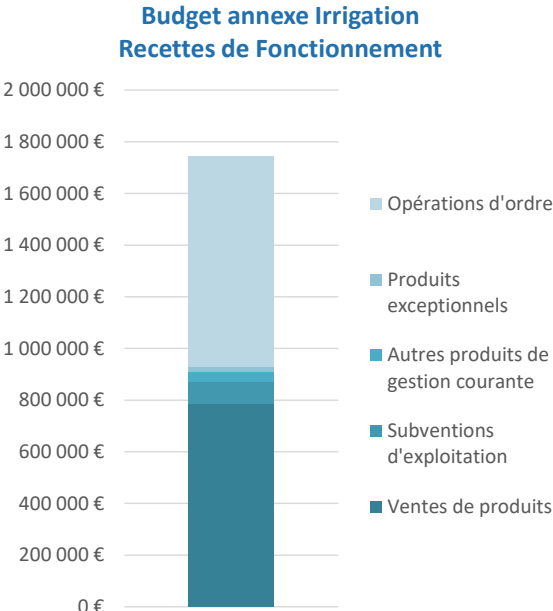
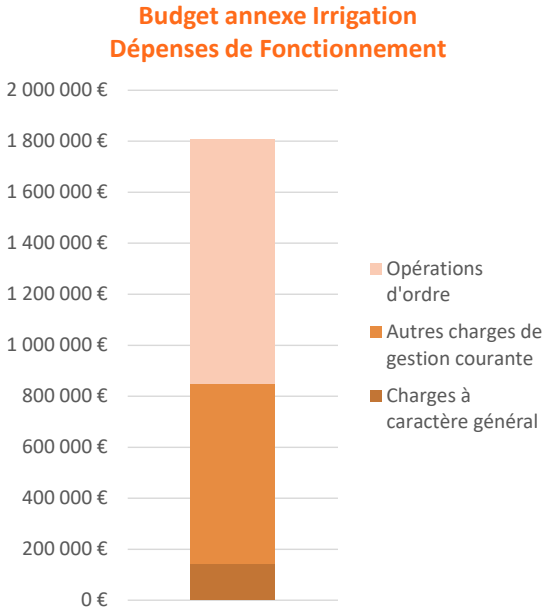
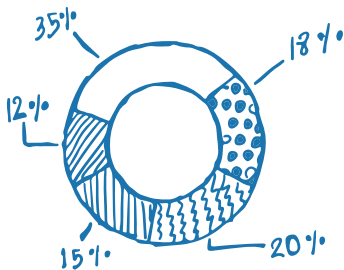
Budget annexe Electricité
Recettes d'Investissement



Budget annexe Électricité	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Section Fonctionnement	88 250,15 €	-127 646,35 €
Section Investissement	8 283,02 €	371 537,87 €
Total	96 533,17 €	243 891,52 €

8/10 Les finances

Le budget Irrigation

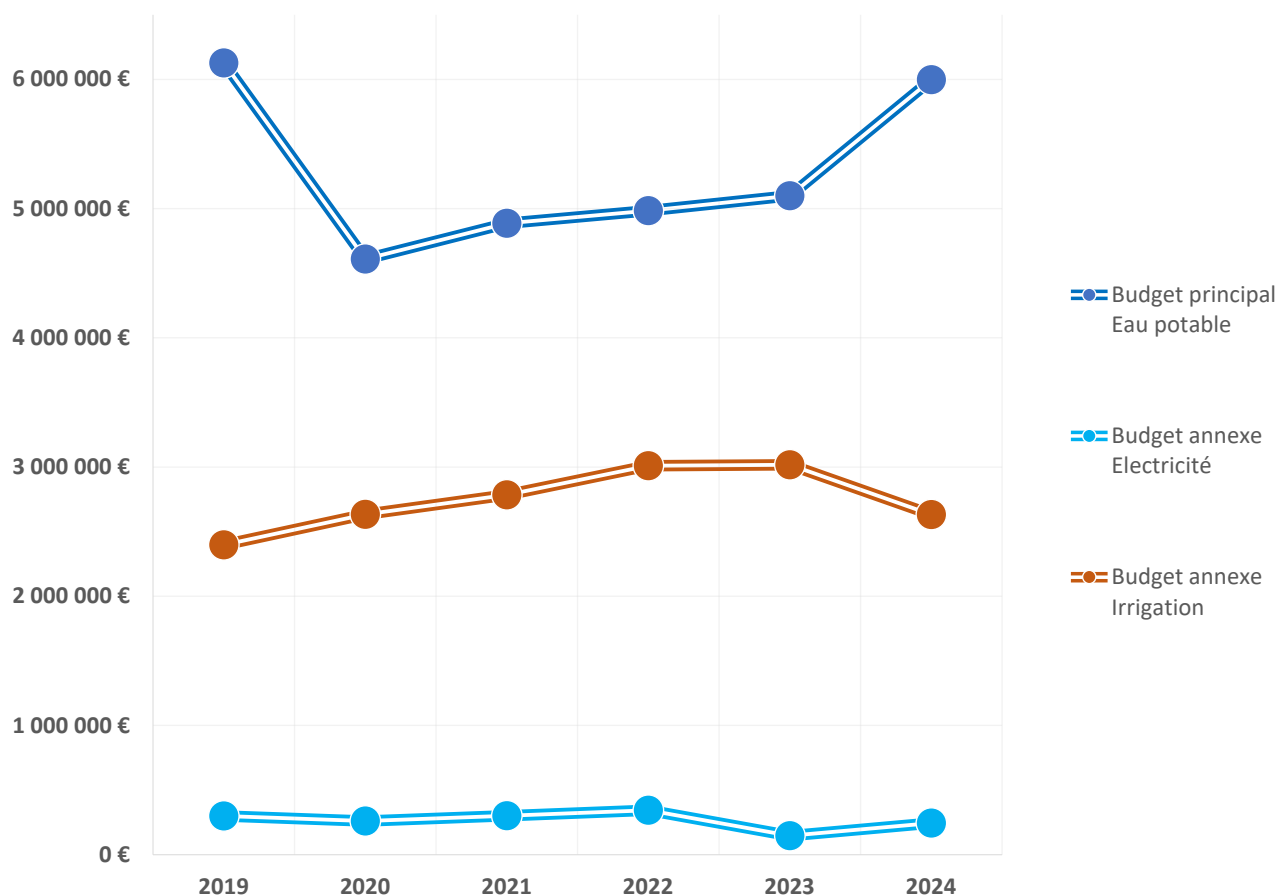


Budget annexe Irrigation	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Section Fonctionnement	-64 108,17 €	640 077,50 €
Section Investissement	-322 494,74 €	1 991 377,18 €
Total	-386 602,91 €	2 631 454,68 €

8/10 Les finances

Le budget Électricité

Évolution des résultats
de clôture des trois budgets



Le résultat annuel de l'exercice de chaque budget est reporté sur le résultat de clôture.

En ce qui concerne le **budget Eau Potable**, le résultat de la section de fonctionnement reste largement excédentaire, conforté par un résultat 2024 en hausse par rapport à 2023, en raison principalement de la baisse des charges à caractère général (réactifs et énergie) et à un maintien des produits de vente d'eau.

Le résultat de l'exercice du **budget annexe Electricité** est en nette amélioration sur la section de fonctionnement : déficitaire en 2023, elle est de nouveau excédentaire en 2024, contribuant ainsi à l'augmentation du résultat global.

Pour le **budget annexe Irrigation**, nous constatons une baisse du résultat de clôture global en raison des dépenses d'investissement de rénovation sur le système AHL Ganguisse, et également en raison des ventes d'eau d'irrigation en net recul en 2023 et 2024 par rapport à l'année exceptionnelle de 2022.

9/10 Les marchés publics

N° A-2024 DEVOIEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION DE L'IEMN LIE AU PROJET DE L'A69

Durée 4 mois

Titulaire : Groupement SPIE CAPAG pour 346 355 € HT

N° B-2024 ACHAT DE VEHICULES POUR DIVERS SERVICES DE L'IEMN

Durée 9 mois

Lot 1 Véhicule léger pour le service LABORATOIRE

Titulaire : concessionnaire RENAULT Castres (Grands garages de Castres) pour 25 328 € TTC

Lot 2 véhicule léger pour le service QUALITE

Titulaire : concessionnaire PEUGEOT Albi (sas MAUREL) pour 21 209 € TTC



10/10 Les indicateurs de performance

Conformément à l’arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, l’Institution fait état des indicateurs suivants :

Indice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Rendement du réseau de transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice linéaire des volumes non comptés	0 m³/km/j	- 2,4 m³/km/j*	-1 m³/km/j*	-3,6 m³/km/j*	-1,1 m³/km/j*	0,5m³/km/j*	6,3m³/km/j*	-2,9m³/km/j*
Indice linéaire de pertes en réseau	-1 m³/km/j	- 3 m³/km/j*	-1,1 m³/km/j*	-3,6 m³/km/j*	-1,1 m³/km/j*	0,5m³/km/j*	6,3m³/km/j*	-2,9m³/km/j*
Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d’occurrence des interruptions du service non programmées	0	0	0	0	0	0	0	0
Durée d’extinction de la dette de la collectivité	9 ans et 2 mois	6 ans et 5 mois	4 ans et 10 mois	3 ans et 9 mois	3 ans et 6 mois	4 ans et 1 mois	4 ans et 6 mois	3 ans et 9 mois

NE : Non évalué.
 *Les indicateurs du réseau (rendement, indices linéaires des volumes non comptés et des pertes) sont calculés pour le réseau de transport de l’Institution. Le rendement est supérieur à 100% et les indices négatifs car les compteurs en entrée du réseau de transport voient une large gamme de débit sur laquelle ils ne peuvent être parfaitement calibrés. A l’inverse, les compteurs de vente d’eau sont plus précis.